



DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES DE LA PHASE 1

PIÈCE C : ÉTUDE D'IMPACT
VOLUME 7A : ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DE LA PREMIÈRE
PHASE (MONTPELLIER / BEZIERS)
PARTIE 2/3 : ÉTAT INITIAL DÉTAILLÉ



SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

PIÈCE C – VOLUME 7A – PARTIE 1 :

PRÉAMBULE	
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PREMIÈRE PHASE	
CHAPITRE II : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
1. L'environnement physique	
2. Le patrimoine naturel et biologique	

PIÈCE C – VOLUME 7A – PARTIE 2 :

CHAPITRE II : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
3. L'agriculture, la viticulture et la sylviculture	
4. L'environnement humain	
5. Le patrimoine historique et culturel et le paysage	
6. Interrelations des enjeux de la zone d'étude	
7. Synthèse des enjeux de l'état initial	

3. L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE	5
3.1. L'agriculture et la viticulture	5
3.1.1. L'occupation du sol dans la zone d'étude	5
3.1.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations	6
3.1.3. Les productions agricoles	9
3.1.4. Les équipements d'irrigation et cheminements agricoles	9
3.1.5. Le potentiel agronomique des sols	10
3.1.6. Les démarches qualité AOC/AOP/IGP	15
3.1.7. Les démarches environnementales	15
3.1.8. Les structures collectives de transformation et de commercialisation	16
3.1.9. Les enjeux agricoles et viticoles	27
3.2. La sylviculture	28
3.2.1. Les surfaces boisées	28
3.2.2. Les types de peuplements et essences	28
3.2.3. Les différentes formes de propriété et les documents de gestion	30
3.2.4. La localisation des enjeux forestiers	35
3.2.5. Les équipements de lutte contre le risque d'incendie	35
3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles	46
3.3.1. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles de Gardiole et Mosson	46
3.3.2. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du Bassin de Thau	46
3.3.3. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles dans la Vallée de l'Hérault	46
4. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	47
4.1. La population	47
4.2. Le bâti et l'habitat	50
4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme	53
4.3.1. Les outils et structures de planification territoriale au sein de la zone d'étude	53
4.3.2. Les documents d'urbanisme communaux	59
4.3.3. La traversée des territoires communaux	60
4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique	63
4.4.1. Gardiole et Mosson	63
4.4.2. Bassin de Thau	68
4.4.3. Vallée de l'Hérault	72

4.5. L'emploi et les activités économiques	76
4.5.1. L'emploi	76
4.5.2. Zones d'activités économiques de la zone d'étude	79
4.5.3. Projets liés au développement économique	81
4.6. Les déplacements, réseaux et équipements	83
4.6.1. Gardiole et Mosson	83
4.6.2. Bassin de Thau	88
4.6.3. Vallée de l'Hérault	93
4.7. Les risques technologiques	98
4.7.1. Risque industriel	98
4.7.2. Risque de rupture de barrage ou de digue	98
4.7.3. Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)	99
4.8. L'ambiance sonore	99
4.8.1. Le classement sonore des infrastructures routières existantes	99
4.8.2. Les mesures de bruit in situ	100
4.9. Les vibrations	103
4.10. La qualité de l'air	103
4.10.1. Qualité de l'air à l'échelle des communes	103
4.10.2. Mesures in situ de la qualité de l'air	105
4.11. Le tourisme et les loisirs	110
4.11.1. Les sites et équipements touristiques et de loisirs de la zone d'étude et à proximité	110
4.11.2. Les activités liées à la chasse et à la pêche	113
4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain	116
4.12.1. Les enjeux portant sur l'environnement humain dans Gardiole et Mosson	116
4.12.2. Les enjeux portant sur l'environnement humain du Bassin de Thau	116
4.12.3. Les enjeux portant sur l'environnement humain dans la Vallée de l'Hérault	116
5. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ET LE PAYSAGE	117
5.1. Le patrimoine historique et culturel	117
5.1.1. Le patrimoine protégé	117
5.1.2. Le patrimoine archéologique	121
5.1.3. Les bâtis remarquables et autre patrimoine non protégé	123
5.1.4. Synthèse sur le patrimoine historique culturel	123
5.2. Le paysage	124
5.2.1. Le contexte paysager	124
5.2.2. Analyse des sensibilités paysagères	124
5.2.3. Analyse des enjeux paysagers	128
5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux	130
5.3.1. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire Gardiole et Mosson	130
5.3.2. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du Bassin de Thau	135
5.3.3. Les enjeux paysagers et patrimoniaux de la Vallée de l'Hérault	139
6. INTERRELATIONS DES ENJEUX DE LA ZONE D'ETUDE	143
6.1. Gardiole et Mosson	143
6.2. Bassin de Thau	145
6.3. Vallée de l'Hérault	147
7. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL	149
7.1. Les enjeux de l'état initial de Gardiole et Mosson	149
7.2. Les enjeux de l'état initial du Bassin de Thau	154
7.3. Les enjeux de l'état initial dans la Vallée de l'Hérault	159
TABLES DES ILLUSTRATIONS	164

PIÈCE C – VOLUME 7A – PARTIE 3 :

PRÉAMBULE

CHAPITRE III : DESCRIPTION DE LA PHASE 1 DU PROJET LNMP ENTRE MONTPELLIER ET BÉZIERS

CHAPITRE IV : ANALYSE DES EFFETS DE LA PHASE 1 DU PROJET LNMP SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

CHAPITRE V : LES EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

CHAPITRE VI : CARTOGRAPHIE DU PROJET, DES EFFETS ET DES MESURES

Pour mémoire, comme indiqué dans le Volume 0 - Guide de lecture, les nouveaux éléments et informations actualisées de cette version de l'étude d'impact, en comparaison avec la version soumise à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase 1, sont indiqués par des liserés bleu clair en bordure gauche, comme c'est le cas ici.

Lorsque les ajouts correspondent à un chapitre entier, le titre du chapitre lui-même est indiqué avec une **trame de fond bleu clair**.

Par ailleurs, la phase 2 du projet LNMP doit faire l'objet de nouvelles concertations avec le territoire en 2025 - 2026, pour réinterroger les fonctionnalités de mixité ou non sur la section Béziers – Perpignan.

Ces concertations sont susceptibles de faire évoluer les fonctionnalités donc potentiellement la conception du projet phase 2.

A ce stade, le projet LNMP phase 2 présenté dans la présente étude d'impact jointe à la demande d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1 reste le même que celui présenté lors de l'enquête publique préalable à la DUP de la phase 1.

3.L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE

3.1. L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

ETUDE AGRICOLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES ORIENTALES – AUDE - HERAULT– Ligne nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes Préalables à l'Enquête Publique – Evaluation des impacts et proposition de mesures compensatoires– Juin 2015 et mise à jour en 2020-2021

Les données présentées ci-après proviennent des rapports techniques des Chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales issues des enquêtes réalisées auprès des exploitants. A noter que seulement une partie des exploitants ont fourni les informations détaillées, certaines données sont inconnues ou n'ont pas été communiquées par les exploitants.

Quelques définitions

- **Zone d'étude** : la zone d'étude correspond à la Zone de passage préférentielle (ZPP) et correspond à une bande de largeur d'environ 1000 m. La zone préférentielle de passage est la zone de passage qui, comparativement aux autres zones de passage étudiées, répond le mieux aux objectifs de préservation des territoires traversés, d'optimisation des coûts et de respect des fonctionnalités définies pour le projet. Elle a été utilisée pour définir l'état initial environnement.
- **Zone d'étude rapprochée** : Une zone d'étude spécifique, dite Zone d'Etude Rapprochée, a été définie pour la réalisation de l'étude agricole liée au projet. Elle correspond de façon générale aux emplacements réservés du Projet d'Intérêt Général issus des arrêtés préfectoraux de 2019, auxquels sont ajoutés les projets de rétablissements routiers et zones de bassins définis à ce stade des études.

Cette maximisation des emprises permet de mieux prendre en considération les aspects fonctionnels des exploitations agricoles (accès aux parcelles, désorganisation de parcellaire, création de délaissés d'exploitation...).

- **Surface Agricole Utile (SAU)** : représente l'ensemble des surfaces agricoles cultivées et/ou cultivables d'une exploitation surface en production, friches de moins de 5 ans, jachères).
- **Surface Agricole Utilisée (SAUée)** : représente l'ensemble des surfaces en production d'une exploitation agricole, hors parcelles potentiellement exploitables (friches, jachères).
- **ETP** : L'équivalent temps plein (ETP) ou équivalent plein temps (EPT), en anglais full-time equivalent (FTE) est une unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.
- **UTA** : Une unité de travail annuel (UTA) est une unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer la quantité de travail dans le secteur agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à

3.1.1. L'occupation du sol dans la zone d'étude

Gardiole et Mosson

Le secteur correspond à l'entité agro-paysagère du massif forestier de la Gardiole et de la plaine de Fabrègues-Gigean. La plaine de Fabrègues-Gigean, qui concentre les activités agricoles et viticoles de ce territoire, se caractérise par une agriculture diversifiée et relativement fragilisée, du fait de la proximité de l'agglomération de Montpellier.

L'activité viticole de ce secteur est spécialisée dans la **production de vin IGP¹** valorisant des sols assez profonds ayant de bons rendements. Sur ce territoire, les vignes côtoient également d'autres productions telles que la production de semences, de céréales et des vergers de cerisiers.

La basse vallée de la Vène correspond, quant à elle, à l'exutoire de la plaine de Fabrègues-Gigean en direction de l'étang de Thau. On y trouve des terrains hydromorphes en se rapprochant de l'étang et des terrains calcaires en coteau. Cet espace est sous l'influence de la zone résidentielle du bassin de Sète.



Photo 1 : Vue sur la Gardiole, depuis la plaine de Fabrègues (Source : BRLi)

L'activité agricole y est moins présente, tout comme les enjeux qui y sont associés. Cette diversification agricole reste liée à l'adduction d'eau et donc à l'usage de l'irrigation.

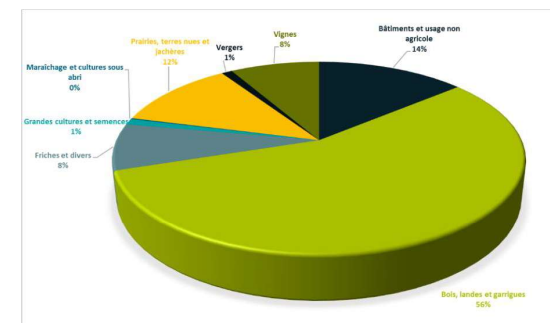


Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans Gardiole et Mosson (Source : Chambres d'agriculture)

Bassin de Thau

Les espaces agricoles couvrent 81% du secteur (hors usage non agricole et friches).

La vigne est majoritaire et occupe 36% de la zone d'étude.

Le cépage Picpoul est emblématique du secteur et, si seulement **une partie de la surface** viticole est concernée, c'est l'ensemble du territoire qui en tire profit par l'image qu'il véhicule autour du bassin de Thau.

Sur ce secteur de tradition viticole ancienne, la production qui était déjà importante, s'est encore développée ces dernières années. Elle génère une économie viticole dynamique et en constante progression.

Les prairies et jachères, ainsi que les landes et garrigues sont également bien représentées à hauteur respectivement de 16% et 25%. En revanche les grandes cultures et semences sont quasi absentes de ce secteur.

La proximité avec l'étang de Thau est à l'origine d'une particularité territoriale : des exploitants ont une activité mixte viticulture – conchyliculture.

¹ IGP : Indice Géographique Protégé

On y distingue deux entités agro-paysagères et terroirs :

- Le secteur du Picpoul de Pinet, zone à fort potentiel viticole consacrée officiellement à l'Appellation d'Origine Protégée Picpoul de Pinet. Cette appellation est bien structurée autour d'un syndicat des caves coopératives et particulières dynamique.

Cette zone concentre la quasi-totalité des vignes de la zone d'étude du Bassin de Thau. L'appellation Picpoul de Pinet au Sud-Ouest du secteur en fait une activité dynamique à fort enjeu économique.

- Le bassin de Mèze - Nègue Vaques, qui constitue un paysage typique de versant de l'étang. Il se caractérise par une bonne qualité agronomique des sols, renforcée par des réserves en eaux souterraines importantes et un système dense d'irrigation.

Bien que l'activité agricole reste majoritaire, elle se mêle avec le tourisme, l'habitat et parfois des zones industrielles et commerciales. On y observe des systèmes culturels complexes et peu organisés.



Photo 2 : Paysage mosaïque mêlant viticulture et bosquets, le long de la voie Romaine, commune de Pinet (Source : BRLI)

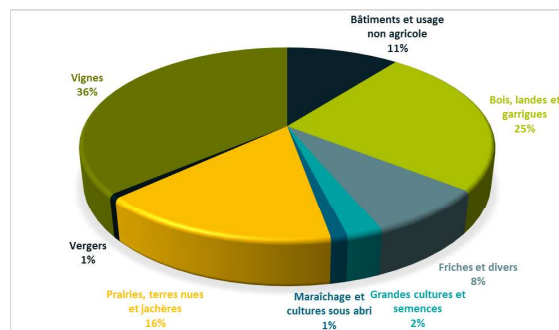


Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans le Bassin de Thau (Source : Chambres d'agriculture)

Vallée de l'Hérault

Le secteur est au cœur des enjeux viticoles de la Région Languedoc Roussillon. C'est en effet dans l'Ouest héraultais jusqu'aux premiers coteaux du bassin de Thau que se concentrent l'implantation du vignoble et la production de vin de la région.

Au-delà de la dimension viticole, la diversité des sols de ce secteur permet le développement d'autres cultures : céréales, semences, légumes de plein champ et maraîchage. Ces deux dernières cultures présentent un poids économique important à l'échelle départementale.

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle du territoire :

- le coteau est-biterrois,
- la vallée de l'Hérault.

Ce secteur concentre l'essentiel du vignoble et de la production viticole de la région. La prédominance, des parcelles viticoles est représentative de la situation du département de l'Hérault (près de 4 exploitations sur 5 travaillent dans le secteur viticole et exploitent en moyenne 17,7 ha).

La production viticole est de qualité et bénéficie de l'appellation Picpoul de Pinet (AOC/AOP) sur les secteurs de Florensac, Pomérols et Pinet (en limite avec le Bassin de Thau).

La qualité des sols offre des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans le Biterrois, suite à l'arrachage de la vigne.



Photo 3 : La Plaine du Libron, sur la commune de Montblanc (Source : RJO, BRLI)

Le maraîchage, même s'il concerne un faible nombre d'exploitations, représente néanmoins un poids économique important (plus de 10% de la production brute standard du département réalisé par 3% des exploitations agricoles).

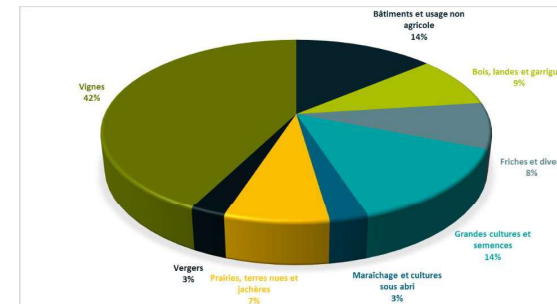


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans la Vallée de l'Hérault (Source : Chambres d'agriculture)

Cette diversification des cultures s'est parfois effectuée à l'échelle de l'exploitation agricole qui produit à la fois vigne, céréales, semences, cultures légumières de plein champ et maraîchage.

3.1.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

En 2019, la base de données de la Chambre d'agriculture de l'Hérault identifie 1778 exploitations ayant leur siège dans les communes interceptées par la ZPP entière sur tous l'ensemble des secteurs. Le nombre d'exploitations identifiées sur ce territoire par la chambre d'agriculture est en augmentation de 15% par rapport au recensement général agricole de 2010 qui lui identifiait à l'époque 1550 exploitations.

L'âge moyen des exploitants des communes est de 50 ans, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, et représentent 40% des chefs d'exploitation.

Le taux de remplacement à l'échelle du département des chefs d'exploitations sur les communes étudiées sur l'ensemble des secteurs est de 94,4% ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (88,3%) et régionale (65,8%). Cela traduit une dynamique de renouvellement des générations dans les exploitations du territoire.

Les exploitants agricoles rencontrés sont en grande majorité (86%) exploitants à titre principal (ATP). Au total, 90% des exploitants sont dits « professionnels » c'est-à-dire qu'ils exploitent une surface au moins égale à la surface minimale d'assujettissement (SMA) en fonction de leur production ou consacrent au moins 1 200 heures de travail à leur activité agricole.

Les 10% restant sont dits « non professionnels » et regroupent les exploitants retraités ayant gardé une parcelle de subsistance et les cotisants de solidarités (exploitants au moins un quart de la surface minimale d'assujettissement ou travaillant 150 à 1 200 heures par an sur l'exploitation agricole).

À l'échelle de la zone d'étude, 80% des viticulteurs sont apporteurs exclusifs en cave coopérative.

Les modes de commercialisation des caves coopératives sont diversifiés (négociant, export, national, caveau...) et varient selon les caves.

La commercialisation des productions des caves particulières peut s'opérer par vente directe, à des particuliers ou à des professionnels de la restauration par exemple ; via des négociants locaux, nationaux ou internationaux ; ou bien directement à l'export.

Le reste des viticulteurs (environ 20%) dispose d'une cave particulière.

Le système de commercialisation de productions céréalières est très structuré. L'ensemble de la production est livré en coopératives et autres organismes stockeurs, telles Sud céréales ou Arterris. D'autres productions plus spécialisées trouvent leurs débouchés dans d'autres structures : SA Force Sud ou Cardell pour le melon, Epis de Gascogne pour le blé bio, divers négociants et points de ventes de producteurs.

Plusieurs exploitations disposent d'activités agritouristiques telles que les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme.), de restauration (table d'hôte, restaurant...), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique...).

Les projets des exploitants sur la prochaine décennie concernent avant tout l'irrigation, le foncier et le bâti. En effet, 40% des exploitants déclarent vouloir installer l'irrigation sur une ou plusieurs parcelles, un tiers déclare vouloir s'agrandir et 17% projettent de construire un ou plusieurs bâtiments liés à la production agricole. Ce sont deux tiers des projets qui portent sur ces trois thématiques.

3.1.2.1. Gardiole et Mosson

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du territoire Gardiole et Mosson représente en 2010 (218 UTA), valeur en baisse de 21% depuis 2000.

Tableau 1 : Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Lattes	128	111	15%
Saint-Jean-de-Védas	21	26	-19%
Villeneuve-lès-Maguelone	nd	54	nd
Fabrigues	36	50	-28%
Gigean	33	34	-3%
TOTAL	218	275	-21%

Taille des exploitations

12 exploitations sont recensées sur le territoire Gardiole et Mosson.

La majorité des exploitations du secteur sont de petite taille et ont moins de 20 ha de SAU.

Tableau 2 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	25%
Entre 5 et 20 ha	62%
Entre 20 et 50 ha	0
Plus de 50 ha	13%

Forme juridique des exploitations

Dans le secteur, trois formes sont représentées : les formes juridiques individuelles, sociétaires et les indivisions.

Près de 80% sont représentés par les formes individuelles.

Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du territoire, l'orientation technico-économique **viticulture** et **oléiculture** sont majoritaires.

Sont également recensées quelques exploitations tournées vers le maraîchage et l'élevage.

Le bâti agricole

Quatre bâtis agricoles sont recensés dans le secteur dont 2 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 3 : Répartition du bâti agricole dans Gardiole et Mosson

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Lattes		1
Saint-Jean-de-Védas	1	1 (écurie)
Gigean	1	
TOTAL	2	2

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations du territoire ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'exploitation.

On peut notamment citer la présence d'un centre équestre en complément d'activité qui est présent sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

3.1.2.2. Bassin de Thau

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du Bassin de Thau représente en 2010 496 UTA, valeur en baisse de 36% depuis 2000.

Tableau 4 : Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Poussan	17	42	-60%
Loupian	20	41	-51%
Mèze	97	158	-39%
Montagnac	152	265	-43%
Castelnau-de-Guers	70	106	-34%
Pinet	71	91	-22%
Pomérols	69	74	-7%
TOTAL	-496	-777	-36%

L'âge moyen des exploitants des communes est de **50 ans**, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, et représentent 40% des chefs d'exploitation.

Le territoire du Bassin de Thau est celui où la population agricole est la plus jeune, probablement grâce au dynamisme et à la forte valorisation des productions de l'AOC/AOP Picpoul de Pinet où les reprises dans le cadre familial et les installations jeunes sont fréquentes.

Taille des exploitations

120 exploitations sont recensées sur la zone d'étude du Bassin de Thau.

Plus de la moitié des exploitations du secteur ont moins de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles.

Tableau 5 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	15%
Entre 5 et 20 ha	39%
Entre 20 et 50 ha	34%
Plus de 50 ha	12%

Forme juridique des exploitations

Dans le secteur, les formes juridiques individuelles et sociétaires sont représentées à part égale.

Globalement, les GAEC sont majoritaires des formes sociétaires puis viennent les EARL et SCEA.

À l'échelle du département, en corollaire d'une professionnalisation des exploitations, on observe une tendance à la constitution de formes sociétaires des entreprises agricoles au cours des dernières années.

Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du secteur, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour la quasi-totalité des exploitations soit environ 95% des exploitations.

Le bâti agricole

11 bâtis agricoles sont recensés dans le secteur dont 4 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 6 : Répartition du bâti agricole dans le Bassin de Thau

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Mèze	2	1
Pinet	2	5
Pomérois		1
TOTAL	4	7

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations du secteur ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'activité de l'exploitation. Les activités agritouristiques considérées ici concernent les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme.).

3.1.2.3. Vallée de l'Hérault

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes de la zone d'étude de la Vallée de l'Hérault représente en 2010 829 UTA, valeur en baisse de 31% depuis 2000.

Tableau 7 : Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Florensac	169	154	10%
Saint-Thibéry	75	91	-18%
Bessan	70	119	-41%
Montblanc	93	134	-31%
Béziers	311	558	-44%
Cers	53	42	26%
Villeneuve-lès-Béziers	58	106	-45%
TOTAL	829	1204	-31%

Taille des exploitations

Environ **129 exploitations** sont concernées par la ZPP sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.

Près de la moitié des exploitations du secteur ont plus de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles. Largement majoritaires, elles déterminent le profil général du graphique, avec une taille moyenne de 30 ha.

Les exploitations en grandes cultures, quoique peu nombreuses, ont une taille moyenne de 374 ha et influencent fortement la taille moyenne des exploitations du secteur. Mais c'est bien la vigne qui reste majoritaire, avec 50% des surfaces des exploitations enquêtées.

Tableau 8 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	11%
Entre 5 et 20 ha	22%
Entre 20 et 50 ha	37%
Plus de 50 ha	30%

Forme juridique des exploitations

La majorité des exploitations (environ 70%) sont de **forme juridique individuelle**. Le reste des exploitations est sous forme de société.

Parmi les exploitations sous forme sociétaire, les SCEA et EARL sont les plus répandus.

Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du secteur, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour environ 50% des exploitations.

Regroupant la plupart des terres propices aux grandes cultures, le territoire abrite également des exploitations céréalières. De la même manière, on y recense quelques maraîchers et des vergers.

Le bâti agricole

15 bâtis agricoles sont recensés dans le secteur dont 9 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 9 : Répartition du bâti agricole dans la Vallée de l'Hérault

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Florensac	2	1
Bessan	3	3
Montblanc	1	
Cers	2	1
Béziers		1
Villeneuve-lès-Béziers	1	
TOTAL	9	6

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations disposent d'activités agritouristiques telles que les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme.), de restauration (table d'hôte, restaurant...), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique...).

3.1.3. Les productions agricoles

3.1.3.1. Gardiole et Mosson

La surface totale de ce territoire est composée à plus de 85% de bois, landes, garrigues et friches qui prédominent. 10% de cette surface est occupée par la vigne. Sur les 5% restant, on trouve de l'arboriculture, des prairies, du maraîchage et des grandes cultures.

Le secteur compte plusieurs domaines agricoles : le Mas Manier (Lattes), l'Ermitage (Lattes), le Mas de la Plaine (Lattes), Mujolan le Neuf (Fabrègues).

Deux centres équestres sont également présents sur ce territoire à Fabrègues et Saint-Jean-De-Védas.

3.1.3.2. Vallée de l'Hérault et Bassin de Thau

Ces deux territoires présentent des productions agricoles similaires :

- La viticulture est la culture majoritaire entre 40% et 50% de la SAU,
- Les prairies occupent entre 5 et 10% de la SAU
- L'arboriculture entre 2 et 3%
- Le maraîchage entre 2 et 3%
- Le reste est concerné par les bois, landes, garrigues et friches.

Viticulture

La viticulture est l'activité agricole prédominante sur ces deux secteurs. Elle représente ainsi plus de la moitié de la SAU (hors parcours). Les surfaces exploitées en vigne sur les communes sont très variables allant de quelques dizaines d'hectares (Saint Jean de Védas) à plus de 2000 ha (Florensac).

Le rendement moyen en 2015 était de 75 hl/ha sur ces communes, avec une relative homogénéité entre les communes, à l'exception de Saint Jean de Védas où les rendements ont été particulièrement faibles. Le rendement moyen y est supérieur à la moyenne départementale (68 hl/ha en 2015) ce qui s'explique par le fait que l'on se situe dans la plaine viticole du département, où la production est davantage orientée sur la production de vins sous IGP avec une recherche de rendement plus importante que dans des secteurs de coteaux plus tournés vers l'AOC/AOP.

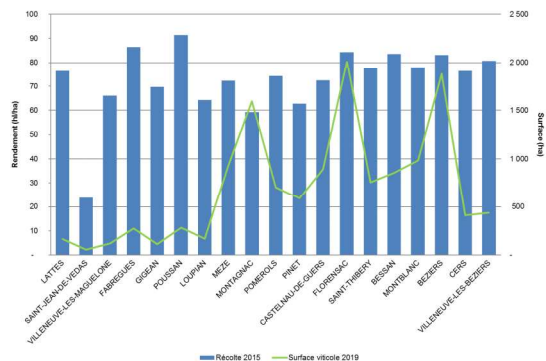


Figure 4 : Rendement et surfaces en vigne dans les communes de la Vallée de l'Hérault et du Bassin de Thau (2015)

La zone d'étude du Bassin de Thau accueille de grands domaines viticoles parmi lesquels : le Domaine de la Castillone, le Domaine de Font Mars, le Domaine de Saint-Paul-le-Bas, le Domaine de Saint-Paul-le-Marseillais et le Domaine de Creysseil.

Autres cultures

Les espaces naturels de type landes ou garrigues occupent une part importante des surfaces et représentent environ un tiers des surfaces totales.

Le dernier tiers des surfaces reflète la diversité des activités agricoles rencontrées et se répartit entre grandes cultures, arboriculture et maraîchage.

Le peu de surfaces en friches souligne le dynamisme du secteur avec un renouvellement des exploitants agricoles permettant le maintien de l'activité agricole sur le territoire.

3.1.4. Les équipements d'irrigation et cheminements agricoles

L'enjeu lié à l'irrigation est fort en milieu méditerranéen, où le manque d'eau est récurrent pour un grand nombre de productions agricoles.

L'irrigation représente un véritable enjeu pour les producteurs et les caves puisqu'elle permet de sécuriser les rendements et le potentiel qualitatif des productions et notamment du vignoble.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de pression foncière forte et où les possibilités de relocalisation à proximité sont faibles.

3.1.4.1. Gardiole et Mosson

Le réseau d'irrigation de la compagnie du Bas Rhône Languedoc (BRL) est déjà présent sur plusieurs communes de la zone d'étude.

Tableau 10 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur Gardiole et Mosson

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau d'irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Lattes	/	/	/	1	52
Saint-Jean-de-Védas	/	/	/	0,9	15,5
Villeneuve-les-Maguelone	/	/	535	/	61
Fabrègues	/	/	3905	/	358
Gigean	/	/	302	/	34,5
TOTAL			4743	1,9	522

Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute sont en cours dans ce secteur.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très peu nombreux sur **Gardiole et Mosson** et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.
On recense ainsi :
Environ 4,7 km de réseaux d'irrigation
2 ha de parcelles irriguées et 522 ha de parcelles irrigables
Aucune borne collective ni forage
Aucune parcelle drainée

Les cheminements agricoles

On recense environ 50 tronçons de cheminements agricoles dans le secteur qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.2. Bassin de Thau

Le réseau d'irrigation de la compagnie du Bas Rhône Languedoc est déjà présent au niveau des plaines de Nèques-Vaques.

Tableau 11 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le Bassin de Thau

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Mèze	3	1	3340	71	224
Montagnac	/	/	/	/	11,6
Castelnau-de-Guers	/	/	/	3,2	/
Pinet	9	2	/	35	
Pomérols	/	/	/	3	/
TOTAL	12	3	3340	112	236

Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute sont en cours dans ce secteur.

En effet le tracé de l'adducteur Aqua Domitia est présent sur ce secteur. Le déploiement des réseaux périphériques à cet adducteur est en cours sur des périmètres interceptés par le tracé de l'adducteur :

- sur les communes de Castelnau de Guers, Pinet, Pomerols, où les travaux sont déjà en cours et doivent s'achever en 2022 ;
- sur la commune de Loupian, d'autre part, où les travaux doivent se dérouler entre 2021 et 2023.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont peu nombreux sur le **Bassin de Thau** et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.
On recense ainsi :
12 bornes collectives et 3 forages
Environ 3,3 km de réseaux d'irrigation
112 ha de parcelles irriguées et 236 ha de parcelles irrigables
Aucune parcelle n'est drainée

Les cheminements agricoles

On recense plus de 600 tronçons de cheminements agricoles (principaux, secondaires) dans le secteur qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.3. Vallée de l'Hérault

L'eau et les réseaux d'irrigation

La présence du fleuve Hérault, celle du réseau hydraulique régional géré par le Bas Rhône Languedoc (BRL) avec un maillage dense irriguent les communes de Bessan, Colombiers et Béziers.

Dans l'est biterrois, cet atout associé à un découpage parcellaire en grandes parcelles facilite la diversification des cultures : cultures céréalières (blé dur sur les sols alluvionnaires autour du fleuve côtier du Libron) et maraîchage de plein champ.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur Gardirole et Mosson

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Florensac	1	4		45	0
Saint-Thibéry	2	/	1657	6	29
Bessan	23	1	12119	130	322
Montblanc	1		1193	131	128
Béziers	3		3590	26	325
Cers	4	1	805	34	45
Villeneuve-lès-Béziers	6	3	195	50	27
TOTAL	40	9	19562	422	877

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont nombreux sur la **Vallée de l'Hérault** et témoignent du potentiel d'irrigation fort dans ce secteur.
Sont ainsi recensés :
40 bornes collectives et 9 forages
Environ 20 km de réseaux d'irrigation
422 ha de parcelles irriguées et 877 ha de parcelles irrigables
Aucune parcelle n'est drainée

Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute sont en cours dans le secteur.

En effet le tracé de l'adducteur Aqua Domitia, est présent sur ce secteur. Le déploiement des réseaux périphériques à cet adducteur est en cours sur des périmètres interceptés par le tracé de l'adducteur.

Notamment sur la commune de Florensac, où les travaux sont déjà en cours et doivent s'achever en 2022.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les cheminements agricoles

On recense plus de 300 tronçons de cheminements agricoles (principaux, secondaires) dans ce territoire qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.5. Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols a été établi par l'Association Climatologique de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'INRA au travers de la mise en place de l'outil de Gestion Dynamique des Potentialités Agricoles. Il se base en particulier sur les caractéristiques physico-chimiques des sols (pH, pierrosité, réserve utile, etc.) pour déterminer l'aptitude d'un sol à recevoir un certain type de production.

4 classes de potentiel agronomique ont ainsi été définies :

Fort
Moyen
Faible
Très faible

Le potentiel agronomique des sols a été défini exclusivement sur les espaces à vocation agricole. C'est pourquoi de nombreux espaces ne sont pas caractérisés par cette donnée : il s'agit pour l'essentiel d'espaces naturels ou urbanisés.

Gardirole et Mosson

Le territoire de Gardirole et Mosson présente des sols à faible potentiel agronomique, ce qui se retrouve en termes d'occupation des sols avec une majorité d'espaces de parcours (prairies, jachères, etc...). Près de 85% des sols présentent ainsi un potentiel agronomique faible.

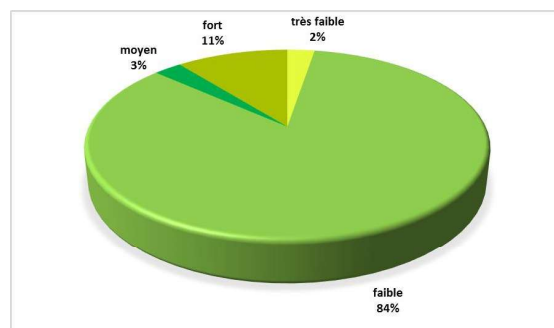


Figure 5 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur Gardirole et Mosson

Bassin de Thau

Ce secteur présente des sols marno-calcaires. La présence de l'étang de Thau adoucit les températures et fait de ce coteau une zone remarquable pour la production de vin blanc (cépage Picpoul).

Le potentiel agronomique des sols est majoritairement faible (près de la moitié du secteur 44%) à moyen (23%).

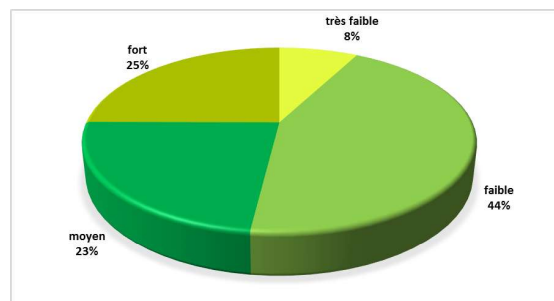


Figure 6 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le Bassin de Thau

Vallée de l'Hérault

Ce secteur présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. Plus de la moitié des sols présente un potentiel agronomique fort (51%).

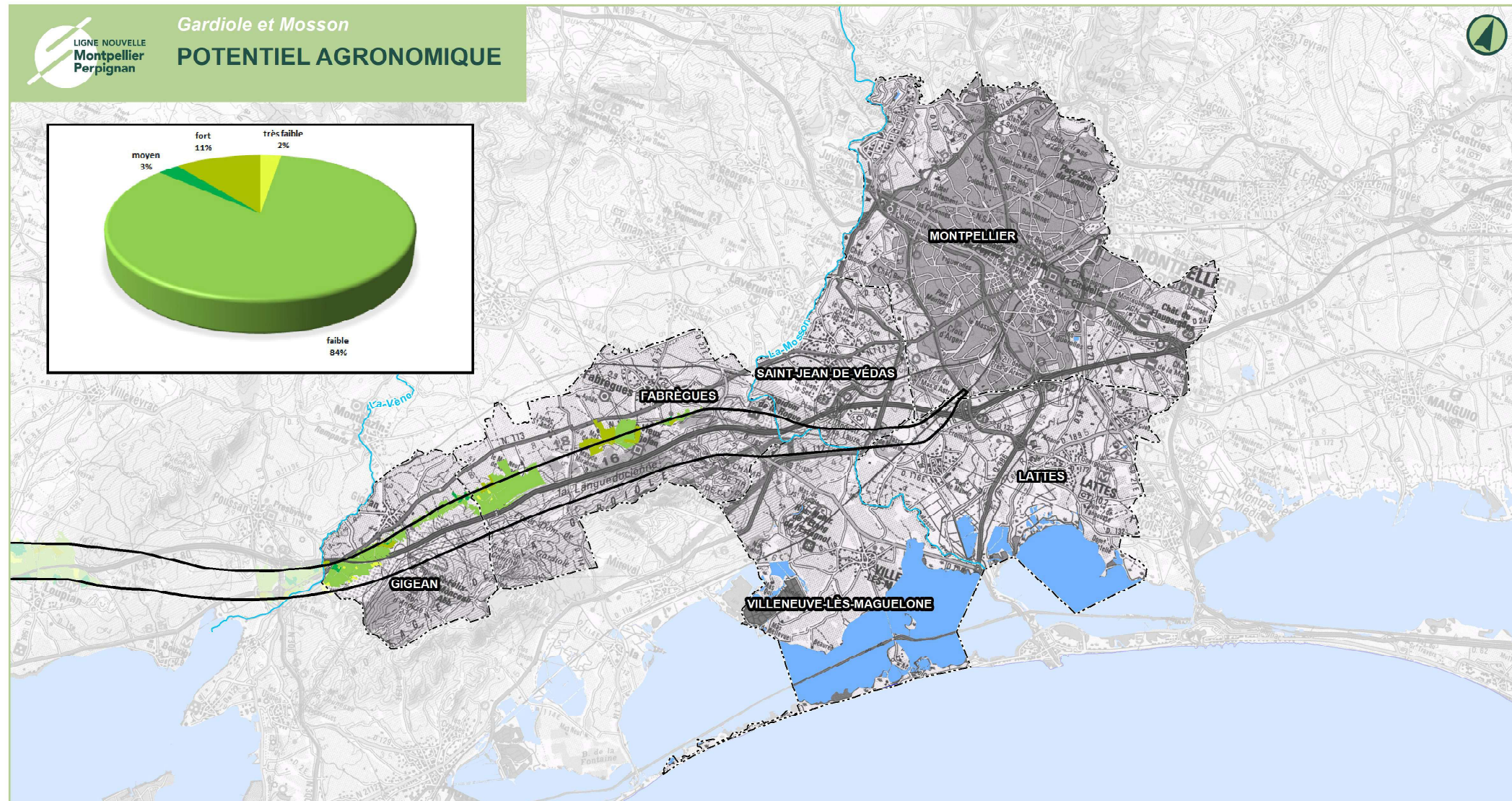
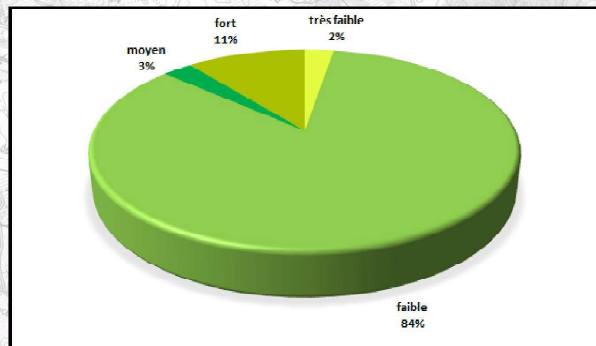
La vallée alluviale de l'Hérault offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

Le coteau de l'est biterrois présente des sols calcaires caillouteux ou graveleux, filtrants, dont la réserve en eau est moins importante et qui requiert un recours à l'irrigation.

La qualité des sols offre également des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans le Biterrois, à la suite de l'arrachage de la vigne.



Figure 7 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur la Vallée de l'Hérault

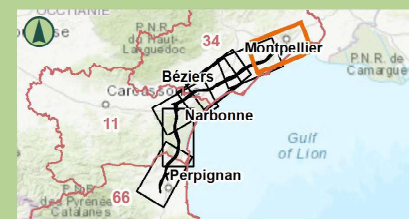


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

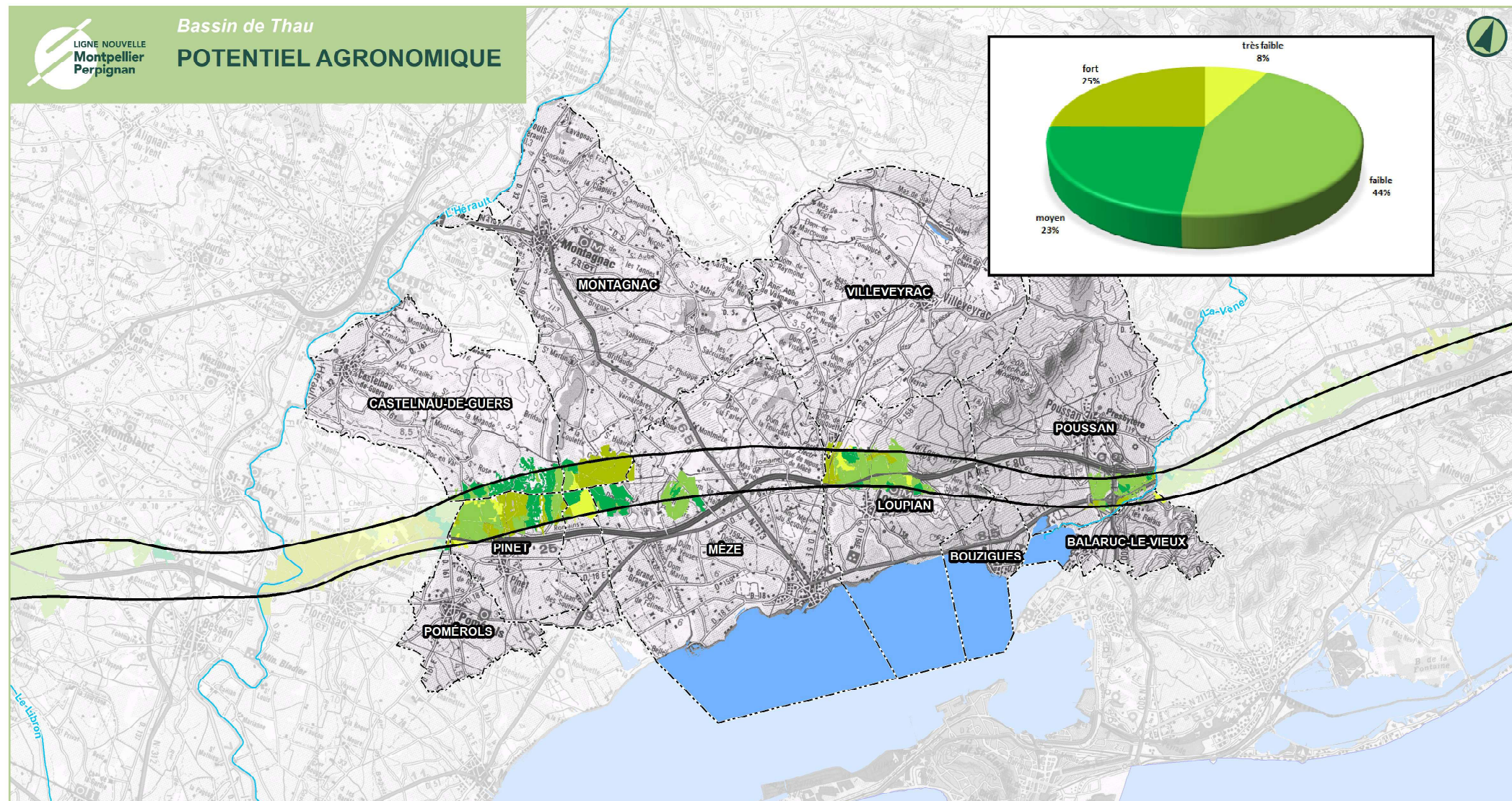
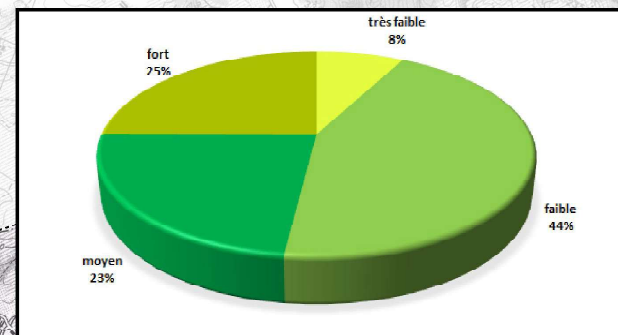
Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km
Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

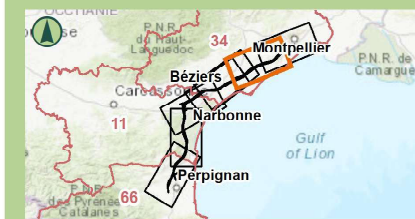


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Niveau d'enjeu

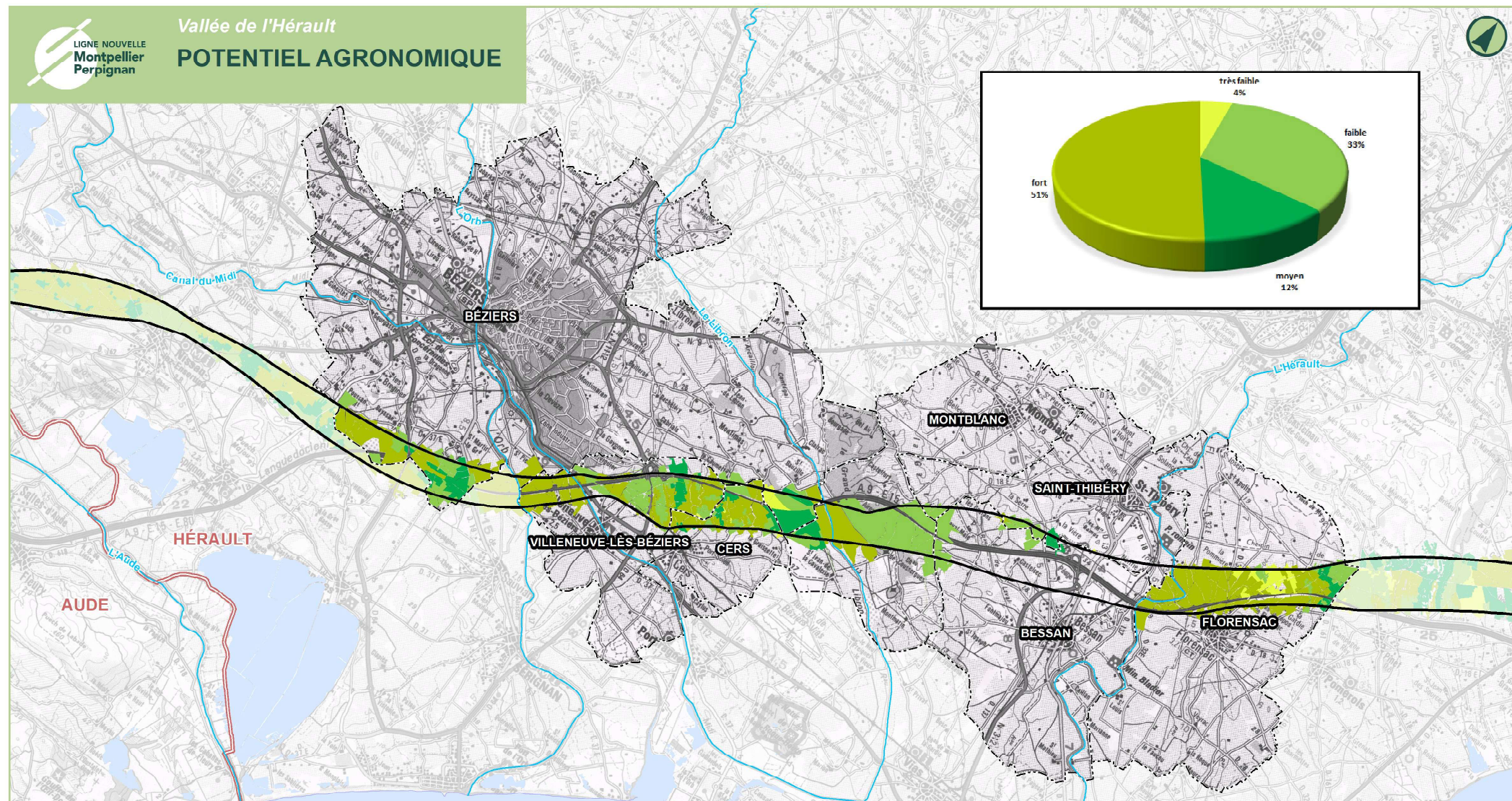
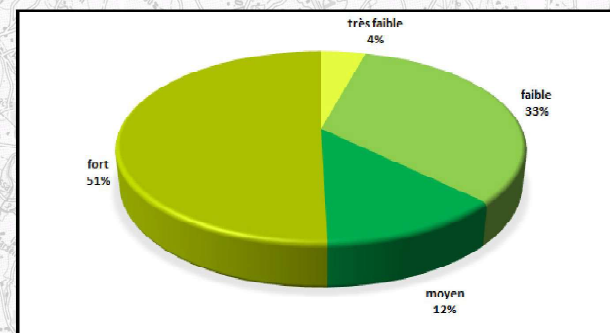
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km

Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

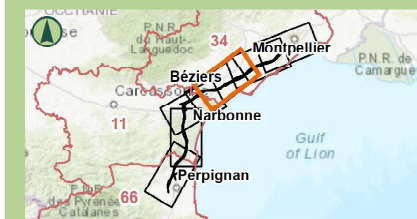


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km
Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

3.1.6. Les démarches qualité AOC/AOP/IGP

Deux types de production sont concernés par des démarches de qualité sur la phase 1 du projet LNMP : viticulture et oléiculture.

La production viticole d'une part pour laquelle **3 périmètres AOC/AOP** sont traversés par la ZPP :

- AOC/AOP Coteaux du Languedoc (3 946 ha dans la ZPP) ;
- AOC/AOP Languedoc Grès de Montpellier (548 ha dans la ZPP) ;
- AOC/AOP Picpoul de Pinet (73 ha dans la ZPP).

Plusieurs IGP viticoles sont également présentes sur le territoire traversé :

- IGP Pays d'Oc ;
- IGP Pays d'Hérault ;
- IGP Coteaux d'Ensérune ;
- IGP Cotes de Thau ;
- IGP Cotes de Thongues ;
- IGP Coteaux de Béziers.

Le segment d'une grande partie de la production n'est pas renseigné dans les données disponibles. Cependant les informations accessibles au niveau communal font état de **32% de la production valorisée par une AOC/AOP** tandis que 67% fait valoir une IGP. Les communes de la ZPP sont donc résolument orientées vers une production qualitative. Seulement 1% de la production concerne le Vin Sans indication Géographique (VSIG).

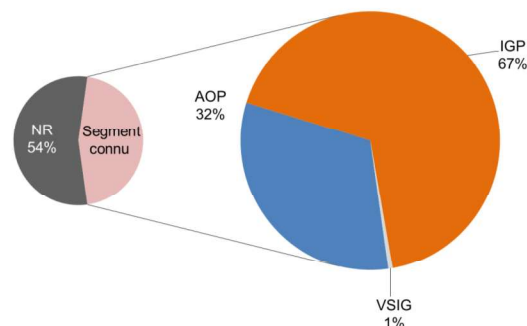


Figure 8 : Répartition de la production viticole par segment (Source : Observatoire viticole, France Agrimer, 2017, CA)

Le territoire Gardiole et Mosson n'est concerné par aucune AOC/AOP viticole.

Le Bassin de Thau et la Vallée de l'Hérault ne sont concernés quant à eux que par les AOC/AOP viticole et par les AOC/AOP Picpoul de Pinet, Coteaux du Languedoc et Grès de Montpellier (uniquement dans la Vallée de l'Hérault).

Les surfaces valorisées et valorisables sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables sur la Phase 1

Appellation	Vallée de l'Hérault		Bassin de Thau	
	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Grès de Montpellier	-	-	15,3	24,9
Languedoc	126,7	245,5	405,6	572,5
Picpoul de Pinet	62,8	63,7	369,9	444,5
Total (environ)	189,5	309,2	790,8	1 041,9

3.1.7. Les démarches environnementales

Gardiole et Mosson

La zone d'étude traverse le site Natura 2000 correspondant à la ZPS de la Plaine de Fabrègues – Poussan.

Parmi les espèces de ce site, 4 font l'objet d'un Plan National d'Action (Pie-grièche à poitrine rose, Faucon crécerellette, Outarde canepetière et Aigle de Bonelli). Ces espèces, ainsi que les autres espèces mentionnées et liées à la mosaïque paysagère (Rollier d'Europe, Bruant ortolan, Pipit rousseline) bénéficieront de mesures de gestion agro-environnementales.

Le DOCOB correspondant a été validé et les actions planifiées sont en cours d'exécution.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur. Ils concernent les espèces suivantes :

- la Pie-grièche à poitrine rose, dans la plaine de Fabrègues ;
- le Faucon crécerellette, au droit des garrigues de Gigean
- les chiroptères, au droit de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ;
- la Loutre d'Europe, sur les rives de la Mosson ;
- et enfin les odonates, au droit des communes de Fabrègues et Saint-Jean-de-Védas.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Plusieurs exploitations ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

Bassin de Thau

La zone d'étude traverse à la marge la zone de protection spéciale (ZPS) de la plaine de Villeveyrac – Montagnac.

Le DOCOB correspondant a été validé et les actions planifiées sont en cours d'exécution, mais ne sont pas en lien direct avec la zone d'étude.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur. Ils concernent les espèces suivantes :

- les Pies grièches avec notamment la Pie-grièche à poitrine rose, à proximité du ruisseau du Pallas sur la commune de Loupian et près de l'échangeur de l'autoroute A9 sur la commune de Poussan (présence d'arbres d'alignement le long des routes) ;
- l'Outarde canepetière, à hauteur des domaines de Creysse et de la Castillone, sur les communes de Mèze et de Montagnac ;
- le Faucon crécerellette, à hauteur de la montagne de la Moure, sur la commune de Loupian ;
- les odonates, au droit des collines de Castelnau-de-Guers ;
- les chiroptères, au droit du point de confluence du ruisseau du Pallas avec son affluent, le ruisseau des Cauquillades, sur la commune de Villeveyrac.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Plusieurs exploitations ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

Vallée de l'Hérault

La zone d'étude traverse le site Natura 2000 correspondant à la ZPS (directive oiseaux) « Est et Sud de Béziers ». Le DOCOB correspondant a été validé et l'animation correspondante engagée.

Sept plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, dans la vallée de l'Hérault, au droit de la commune de Bessan (Ouest des Monts Ramus) ;
- l'Emyde lépreuse, au niveau de la ripisylve de l'Hérault ;
- les odonates, au droit des communes de Béziers et Bessan ;
- l'Aigle de Bonelli, au droit de la plaine du Libron et de l'Hérault ;
- les Pie-grièches avec notamment la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche méridionale ;
- la Loutre d'Europe, sur le fleuve Hérault.
- Les chiroptères, aux abords de Béziers.

Jusqu'à présent, aucune mesure n'a été contractualisée par des agriculteurs sur ce site.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Plusieurs exploitations du secteur ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

Les caves coopératives de l'Ormarine, Vignerons du Pays d'Ensérune et Sérignan ont engagé des démarches collectives de certification HVE en 2020.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault ne dispose pas de données à échelle communale pour les autres types de certification.

Vallée de l'Hérault

Le territoire couvre des aires d'approvisionnement de 5 caves coopératives particulièrement dynamiques telles que les caves Alma Celsius, les vignerons de Florensac, les vignerons de Montblanc, la cave de l'Ormarine et le rosé de Bessan.

Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

3.1.8. Les structures collectives de transformation et de commercialisation

Les structures collectives couvrant parfois plusieurs territoires, elles sont présentées de manière synthétique dans chaque secteur puis de manière détaillée sous forme de tableau récapitulatif en fin de chapitre.

Gardirole et Mosson

Le territoire couvre des aires d'approvisionnement d'une seule cave coopérative la cave des vignerons Montagnac Domitienne.

Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

Bassin de Thau

Le territoire couvre des aires d'approvisionnement de 5 caves coopératives particulièrement dynamiques telles que les caves des vignerons de Florensac, les Costières de Pomérols, la cave de l'Ormarine, les vignerons Montagnac Domitienne et le Rosé de Bessan.

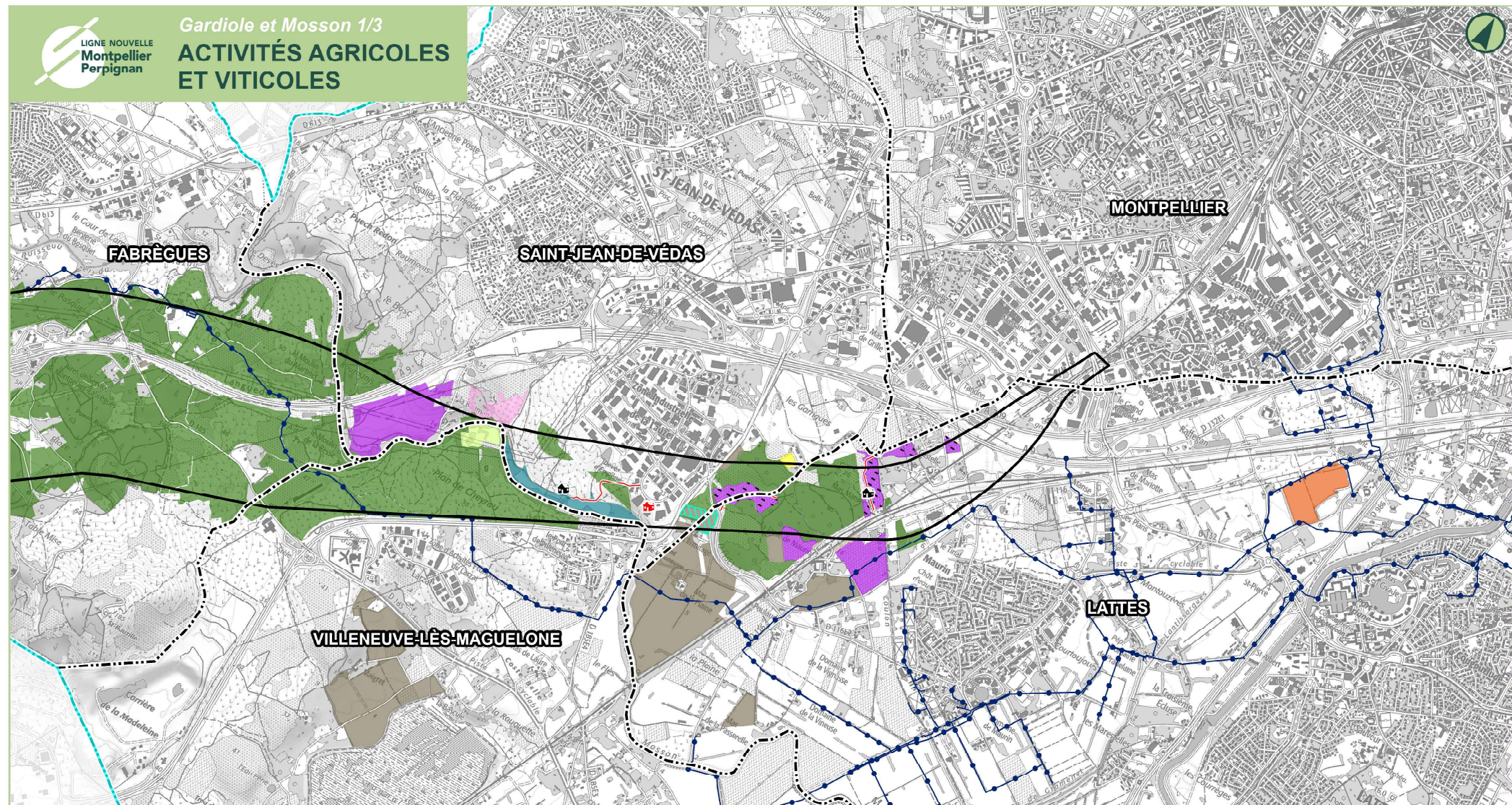
Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

Tableau 14 : Liste des structures collectives (Source : CA)

	SCAV Les Costières de Pomérols	SCAV cave de L'Ormarine	SCAV Les vignerons Montagnac-Domitienne	SCAV Le rosé de Bessan
Nombre Adhérents	450 dont 150 ATP	500	500	96
Surfaces d'apport (ha)	2 360	3 630	2 800	680
Communes principales	Pomerols, Castelnaud de Guers, Mèze, Villeveyrac, Florensac	Pinet, Florensac, Villeveyrac	Montagnac, Aumes, Lézignan la Cèbe, Castelnaud de Guers, Courmonsec, Gigean, Fabrègues	Bessan, Agde, Florensac
Evolution des surfaces	augmentation	forte augmentation (fusions de caves)	augmentation	augmentation
Production (HI)	150-170 000	245 000	180 - 200 000	50-60 000
Rendement Moyen (HI/ha)	60-80	68	65-75	75-85
Produits principaux	75% IGP, 20 % AOP Picpoul, 2% AOP Languedoc, VSIG	65% IGP, 28% AOP Picpoul, 6% AOP Languedoc	IGP Oc (75%), IGP Hérault	IGP Oc et Hérault (80%), VSIG
Commercialisation	50% export, 30% national, 10 % local et 10 % caveau	30% export, 45% national, 15% local, 10% caveau	80% national, 20% export et 5% caveau	60% national
	55% en vrac, 45% en BiB et bouteilles	Caveaux : 95% en BiB et bouteilles	95% vrac	40% (du CA) en conditionnée (BiB et bouteilles)
Agri tourisme	Manifestations agritouristiques : soirées Jazz et circuits VTT, balades vigneronnes	Fête de la cave en juillet	Activités liées au terroir « art et nature »	Soirées dégustation
Caveaux de vente directe	2	3	2	1

	SCAV Alma Cersius (2015)	SCAV Les vignerons de Montblanc	SCAV Les vignerons de Florensac
Nombre Adhérents	200 dont 150 ATP/ATS	350 dont 120 ATP/ATS	96
Surfaces d'apport (ha)	1 200	1 450	650
Communes principales	Cers, Villeneuve les Béziers, Portiragnes	Montblanc, Saint-Thibéry	Florensac, Pomerols
Évolution des surfaces	stable	stable	légère baisse
Production (HI)	65-85 000	97-115 000	41-55 000
Rendement Moyen (HI/ha)	55-75	60-80	60-70
Produits principaux	IGP Oc	IGP Oc, IGP Hérault, VSIG	80% IGP, 3% AOP Picpoul, 17% VSIG
Commercialisation	15% à l'export, 80 % national via négoce, 5% caveau	98% national, 1% export, 1% caveau	40% export, 45% national, local 15%, 2 % au caveau
	80% vrac, 20 % bouteilles	98 % vrac	85% en vrac, 15 % en BiB et bouteilles
Agri tourisme			Restaurant sur place, soirées à thème, mariages
Caveaux de vente directe	2	1	1



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

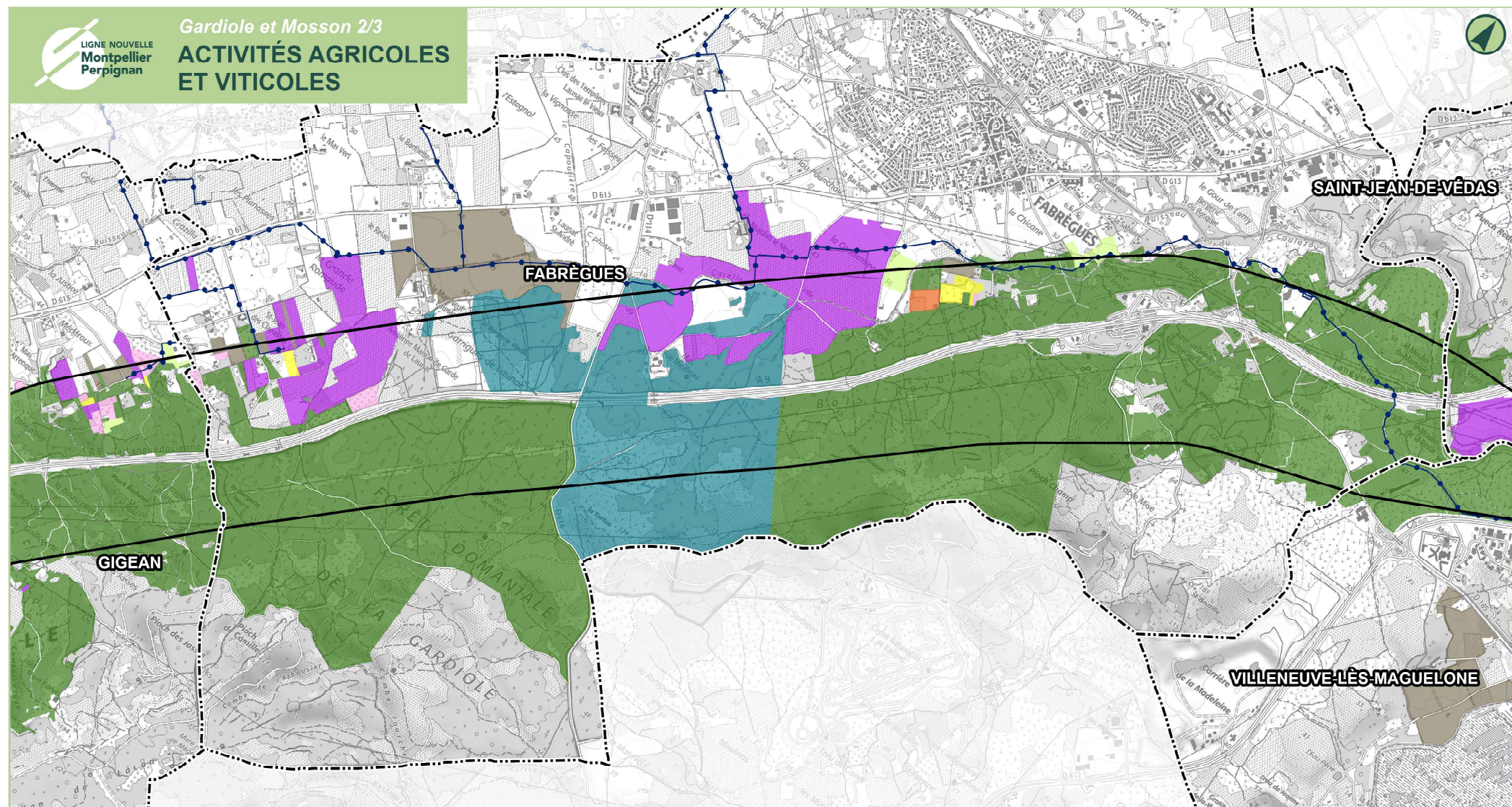
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

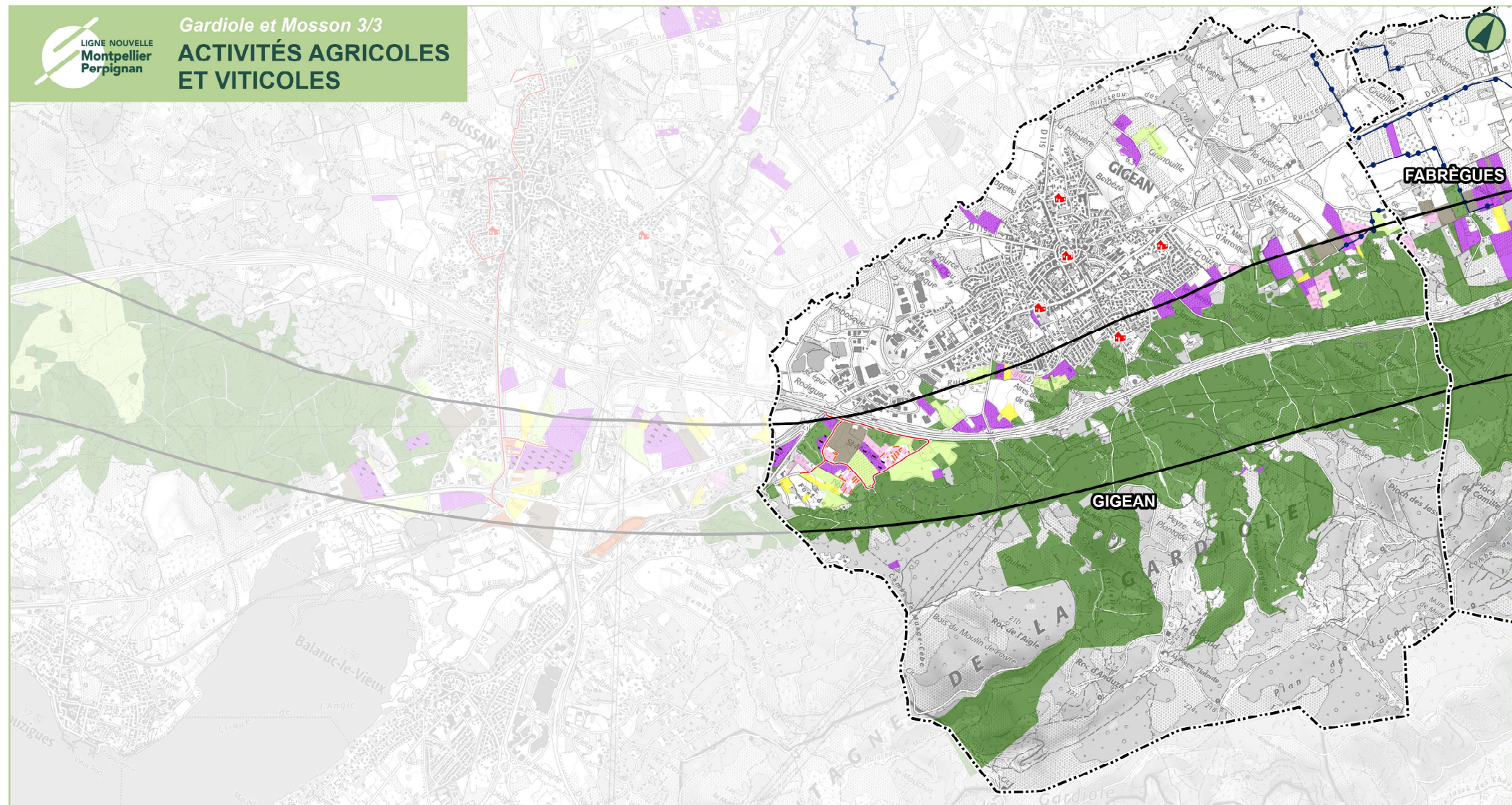
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

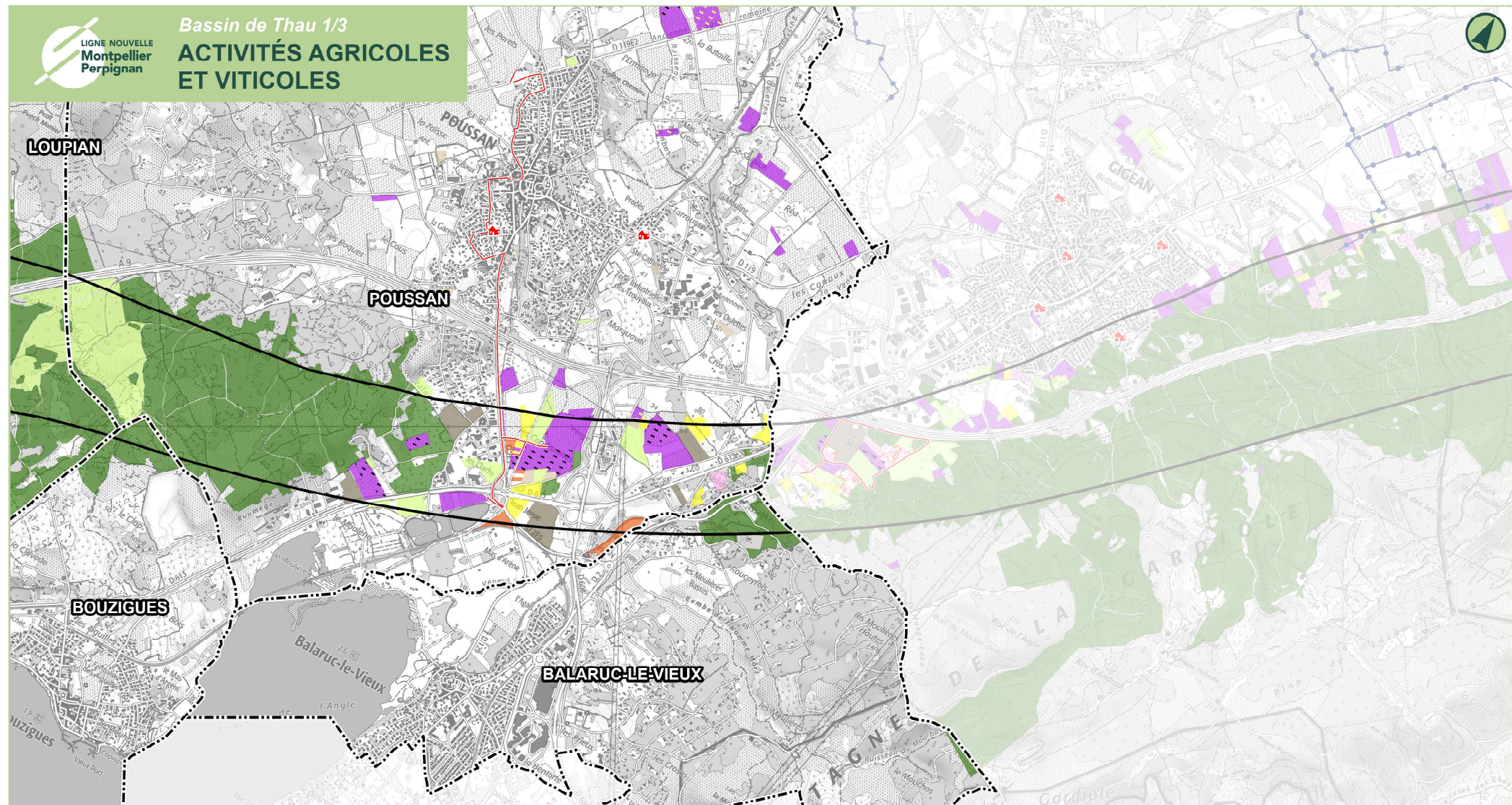
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférétiel
- Limite départementale
- Limite communale
- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

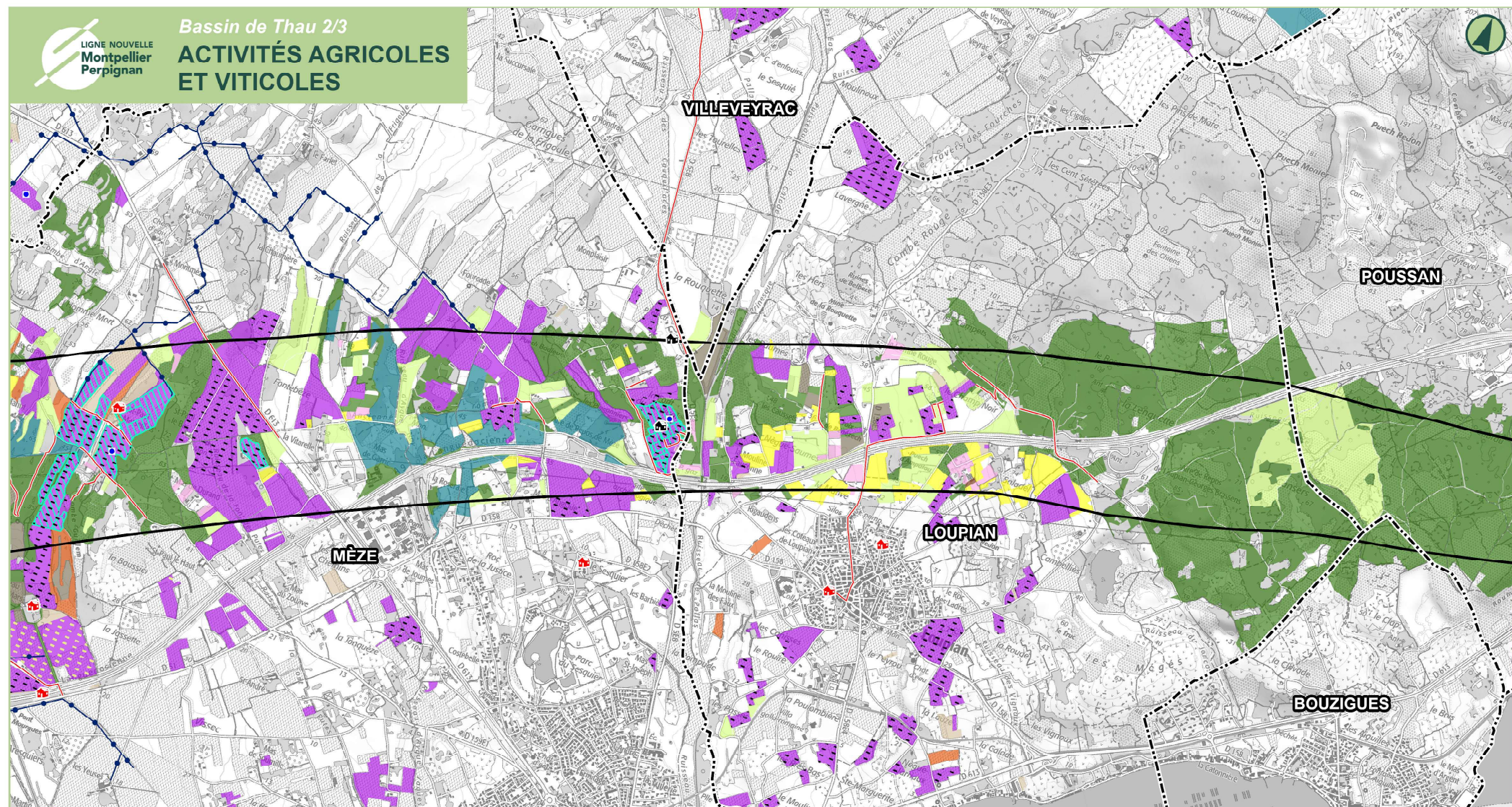
Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée





LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

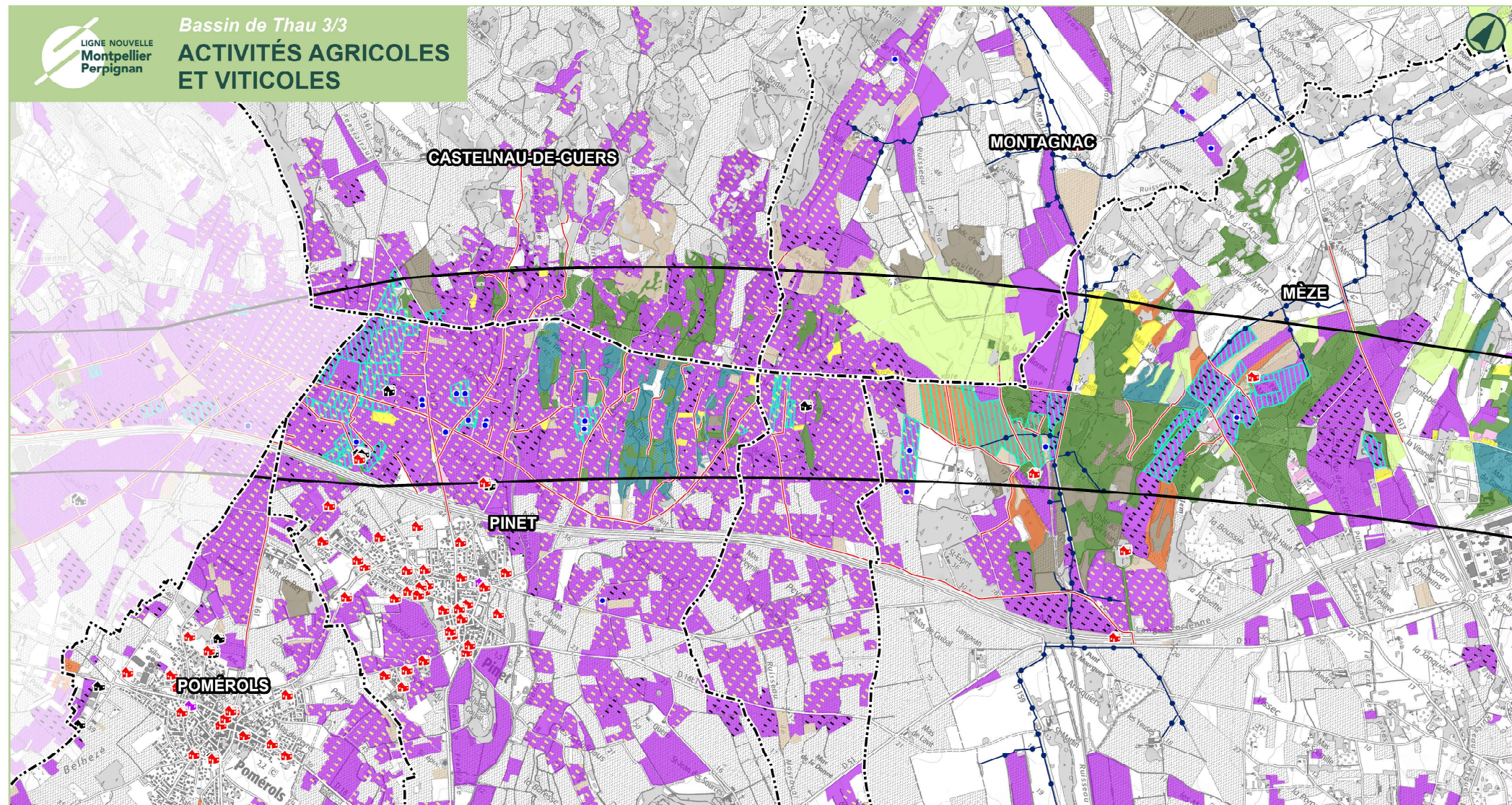
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serres et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

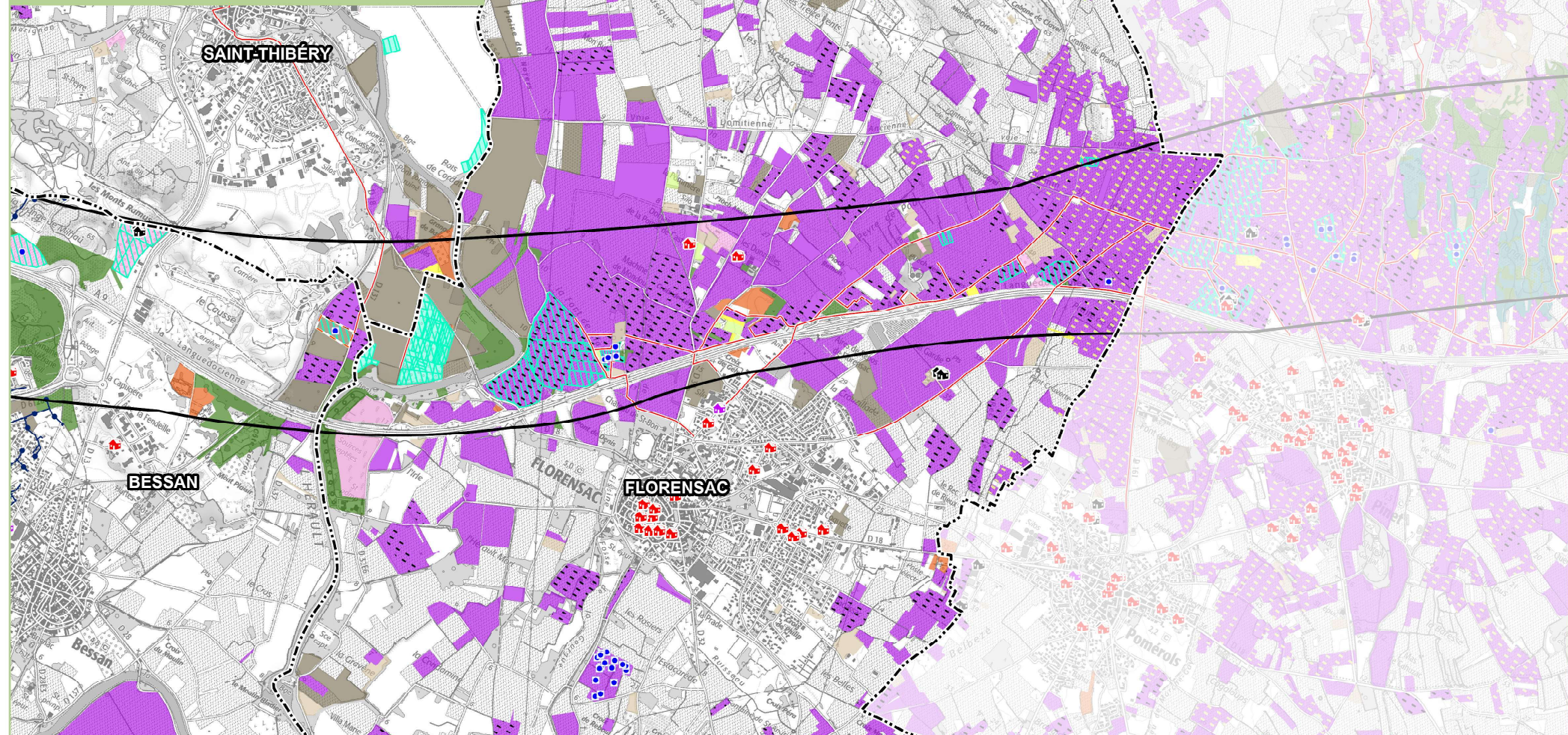
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

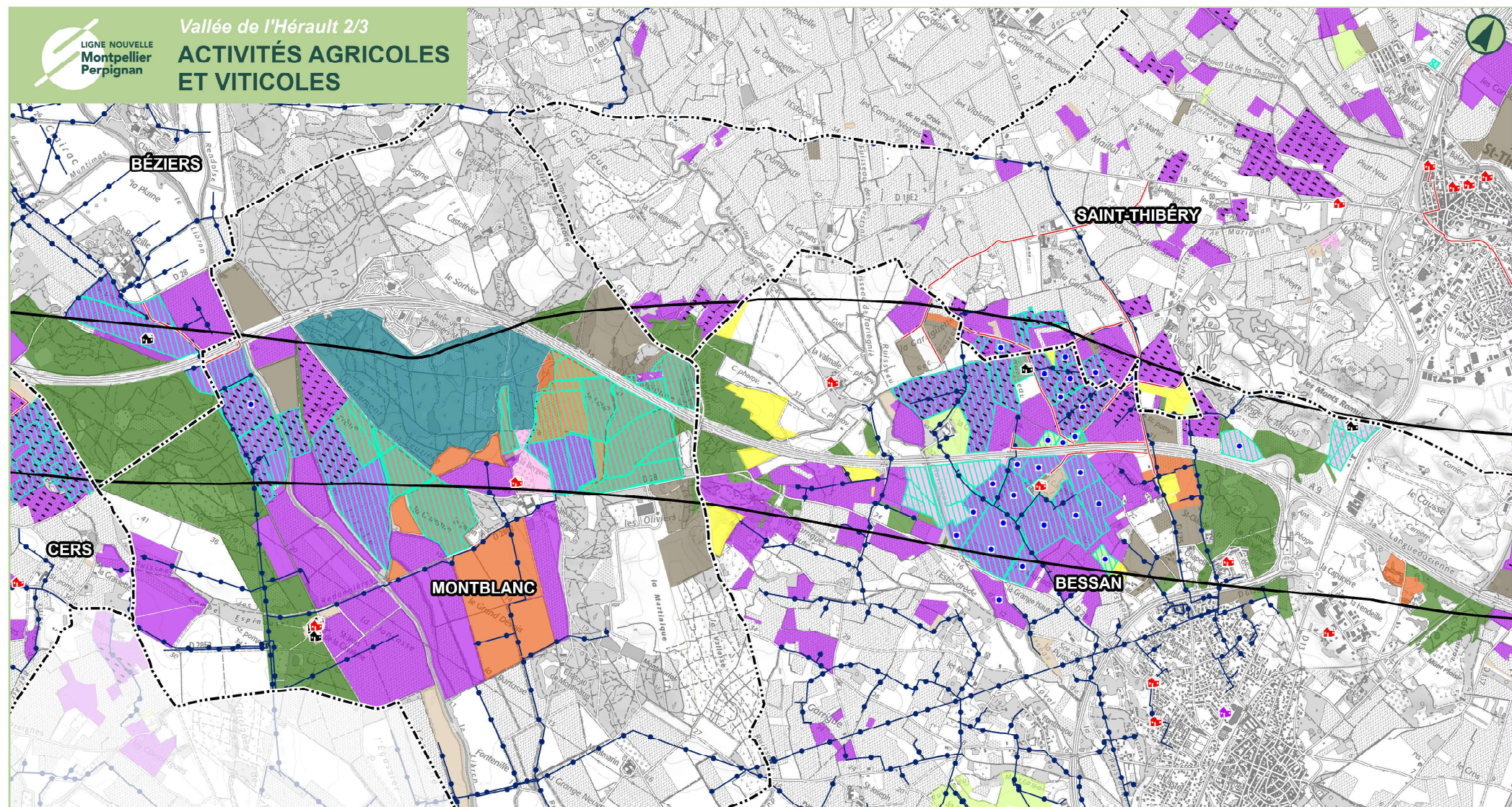
- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500
Mètres

Date : 02/08/2024

Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

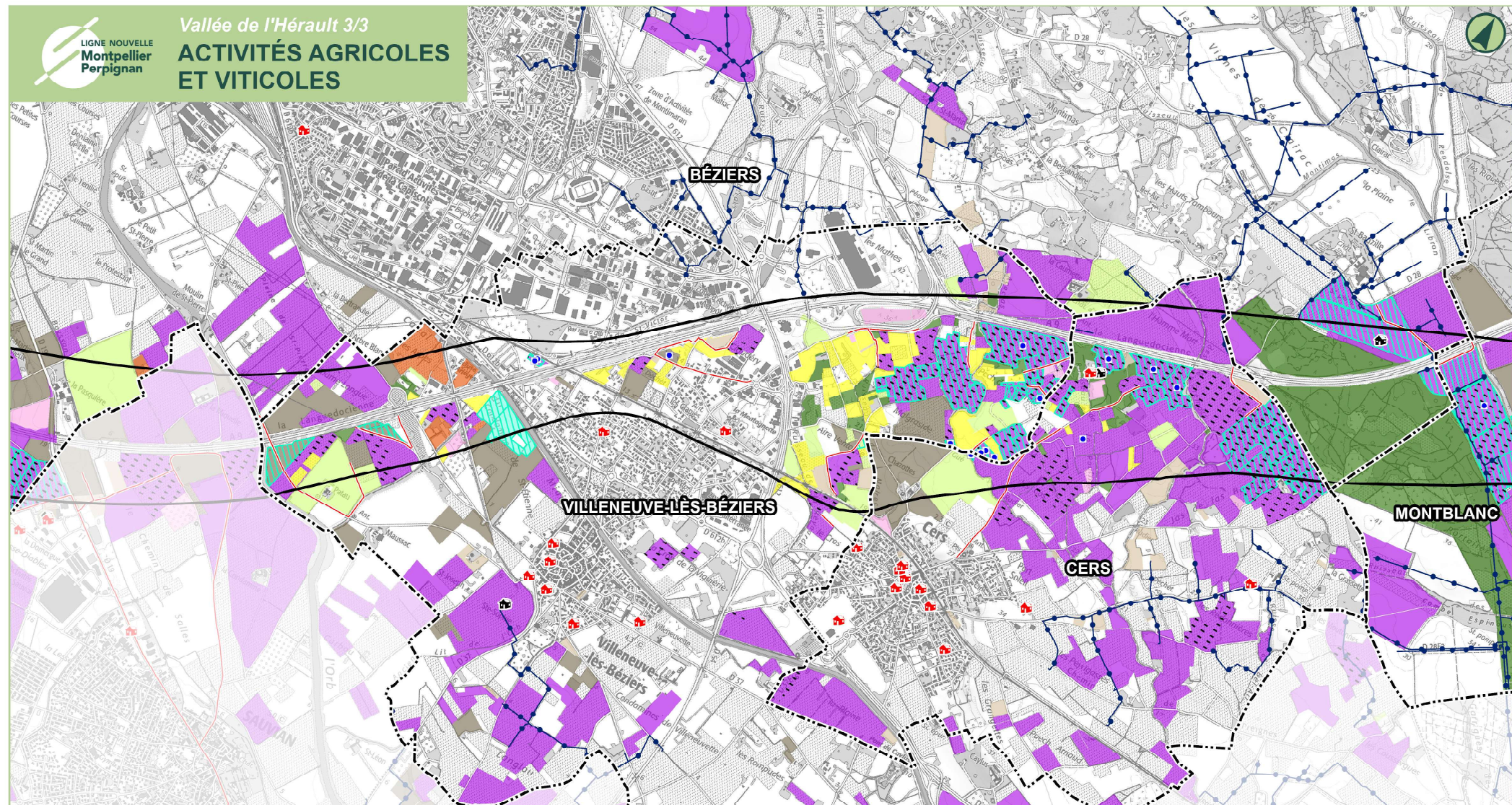
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serres et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024

3.1.9. Les enjeux agricoles et viticoles

Le travail de hiérarchisation des enjeux agricoles sur la ZPP a pour but de déterminer les secteurs sur lesquels l'activité agricole sera la plus sensible au passage de la ligne nouvelle et où l'impact sur l'espace agricole et les organismes économiques sera le plus fort.

Afin de croiser des données et enjeux différents issus du précédent diagnostic, cette hiérarchisation se base sur une analyse multicritère, identique pour les trois départements. L'échelle de la parcelle est retenue pour la réalisation de ce travail.

Chaque parcelle agricole se voit attribuer des points sur différents critères qui sont ensuite additionnés pour déterminer une note globale. Les parcelles pourront ainsi être catégorisées en fonction de classe d'enjeux (faible à fort), permettant ainsi d'identifier et de cartographier les territoires où les enjeux seront plus forts et donc à considérer avec une attention particulière.

Quatre critères ont été retenus :

- L'occupation des sols, avec un coefficient appliqué pour chaque type d'activité agricole ;
- Les possibilités d'irrigation ;
- Les potentialités agronomiques ;
- La localisation en zonages d'appellations viticoles.

La méthodologie de définition des niveaux d'enjeu est détaillée au § 2.2.4, du Chapitre III, du Volume 6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet - Présentation des difficultés rencontrées », de la Pièce C.

Les enjeux du territoire Gardiole et Mosson

Ce territoire est quant à lui caractérisé par des enjeux plutôt faibles d'un point de vue agricole. Il s'agit du secteur Nord du massif de la Gardiole, qui n'est pas ou peu pourvu de réseau d'irrigation avec des parcelles essentiellement de landes ou de garrigues dévolues aux parcours des animaux d'élevage.

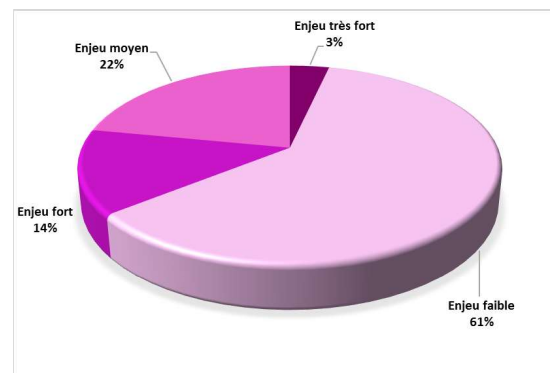


Figure 9 : Répartition des enjeux dans Gardiole et Mosson

Les enjeux du bassin de Thau

Ce territoire marque une transition de zones à fort enjeu à l'Ouest, caractérisées par le bassin de production de l'AOP Picpoul de Pinet vers des espaces à enjeux modérés voire faible en allant vers l'est.

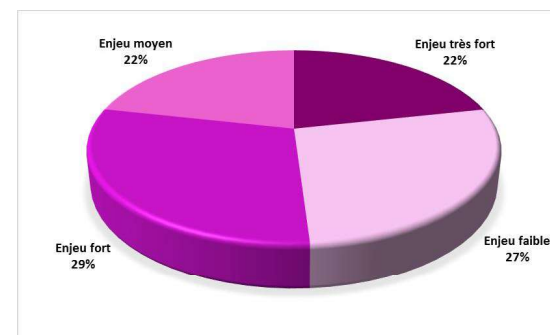


Figure 10 : Répartition des enjeux du Bassin de Thau

Les enjeux de la Vallée de l'Hérault

Ce territoire présente une majorité d'espaces à enjeux fort à très fort (plus des deux tiers du territoire), en raison de la présence de réseaux d'irrigation bien développés dans une zone de plaine présentant des terres de bon potentiel agronomique, et de la présence ponctuelle de cultures maraîchères ou arboricoles.

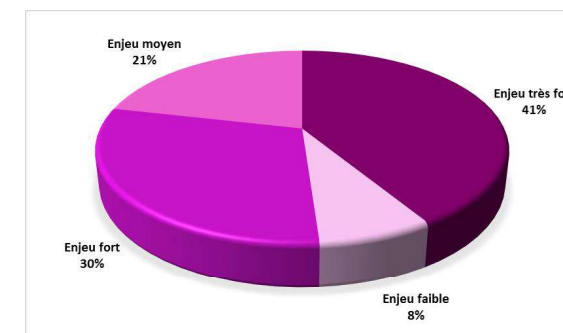


Figure 11 : Répartition des enjeux dans la Vallée de l'Hérault

3.2. LA SYLVICULTURE

ETUDES ONF / CRPF (2012) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique – Cartographie des enjeux forestiers (volumes Valeur économique ; valeur sociale ; valeur écologique ; Synthèse) et Etude des formations forestières et caractérisation du risque incendie

Etudes ONF / CRPF (2015) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique

Etudes ONF / CRPF (2021) : Etudes des impacts sur la sylviculture et impacts sur les pistes DFCI

3.2.1. Les surfaces boisées

Définitions ... quelques rappels

- **Forêt domaniale** : forêt faisant partie du domaine privé de l'Etat
- **Forêt communale** : forêt publique faisant partie du domaine privé d'une commune, et étant soumise au régime forestier
- **Forêt privée** : terres forestières, appartenant à un (des) particulier(s), de plus de 25 hectares, soumises ou possédant un plan simple de gestion (PSG)
- **Régime forestier** : ensemble de règles d'ordre public édictées en vue de la conservation et de la mise en valeur des forêts, et protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France.
- **Plan Simple de Gestion** : acte d'aménagement forestier pouvant être réalisé en France soit par un propriétaire riverain de cours d'eau non domanial, soit par un propriétaire forestier privé.

Les détails concernant les différentes formes de propriété et de valorisation des espaces forestiers, sont renseignés au § 4.2, du Chapitre II, du Volume 3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet », de la Pièce C.

Dans la zone d'étude, les espaces boisés couvrent **2 782 ha** avec une part de surface boisée variant entre 20% et 50% au sein de la zone d'étude selon le territoire.

C'est le territoire **Gardirole et Mosson** qui comprend la part la plus importante des surfaces boisées de la zone d'étude : près de la moitié des surfaces boisées de la zone d'étude se trouvent ainsi dans ce secteur, principalement concentrés sur les communes suivantes : Fabrègues et Gigean.

Le **Bassin de Thau** comprend environ 886 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur sont Loupian, Mèze et Poussan.

La **Vallée de l'Hérault** comprend environ 570 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur sont Bessan, Béziers et Montblanc.

Tableau 15 : Surfaces de peuplements sylvicoles par territoire au sein de la zone d'étude (Source : IFN)

Territoire de la zone d'étude du projet LNMP concerné	Commune	Surface de peuplements sylvicoles au sein de la zone d'étude (en ha)	Part en % de la surface boisée
Gardirole et Mosson	Montpellier	1,7	0,1%
	Lattes	40,5	3%
	Saint-Jean-de-Védas	65,2	4,9%
	Villeneuve les Maguelone	69,8	5,2%
	Fabrègues	821,2	62%
	Gigean	326,2	24%
Total		1 324, 2	47,5%
Bassin de Thau	Balaruc-le-Vieux	14,6	1,6%
	Poussan	211,8	24%
	Bouzigues	4,6	0,5%
	Loupian	257	29%
	Mèze	305,5	34,4%
	Montagnac	11,7	1,3%
	Castelnau-de-Guers	47	5,3%
	Pinet	34	3,8%
Total		886,6	32%
Vallée de l'Hérault	Florensac	7,6	1%
	Saint-Thibéry	14	2%
	Bessan	216	38%
	Montblanc	136	23%
	Béziers	136,7	24%
	Cers	20	3%
	Villeneuve-lès-Béziers	40,6	7%
Total		571,2	20,5%
TOTAL GLOBAL phase 1		2 782	100%

3.2.2. Les types de peuplements et essences

La répartition détaillée des peuplements et essences sur la phase 1 est présentée dans le tableau page suivante.

Gardirole et Mosson

Dans ce territoire, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité à environ 60% des surfaces boisées du secteur. La futaie et le mélange futaie/taillis sont représentés à part égale autour de 20%.

Les essences forestières sont dominées par les pour les conifères et par le chêne vert pour les feuillus.

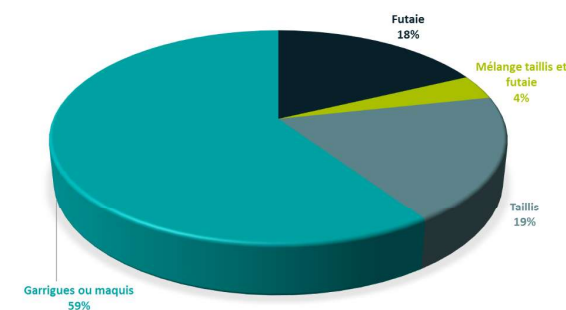


Figure 12 : Répartition des types de peuplements au sein de Gardirole et Mosson (Source : IFN)

Bassin de Thau

Dans ce territoire, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité à environ 80% des surfaces boisées du secteur.

Hormis la garrigue, c'est la futaie et le mélange taillis/futaie qui sont le plus représentés dans ce secteur.

Les essences forestières sont dominées par le pin d'Alep pour les conifères et les chênes pour les feuillus.

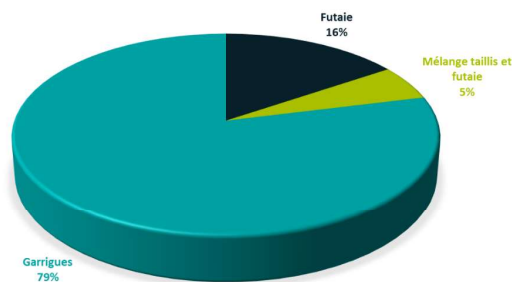


Figure 13 : Répartition des types de peuplements au sein du Bassin de Thau (Source : IFN)

Vallée de l'Hérault

Dans ce territoire, la garrigue, milieu spécifique méditerranéen, occupe une très grande majorité (plus des deux tiers du territoire). Hormis la garrigue, c'est la futaie et le mélange taillis/futaie qui sont le plus représentés dans ce secteur.

Les essences forestières sont dominées par le mélange de pins pour les conifères et les chênes décidus pour les feuillus, espèce qui constitue souvent un stade de développement végétal stable dans les milieux Nord méditerranéens.

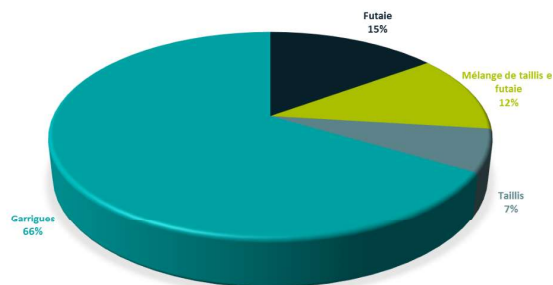


Figure 14 : Répartition des types de peuplements au sein de la Vallée de l'Hérault (Source : IFN)

Tableau 16 : Répartition des peuplements et essences sur la Phase 1 (Source : IFN)

Peuplements et essences	Répartition		
	Vallée de l'Hérault	Bassin de Thau	Gardiole et Mosson
Futaie de Cèdre	10,1	-	5
Futaie de conifères indifférenciés	-	3,4	20
Futaie de pin d'Alep	17,5	121,6	80
Futaie de pin maritime	9,13	-	-
Futaie de pins indifférenciés	53,6	-	125
Mélange de futaie de conifères et taillis (conifères majoritaires)	2,8	34	15
Mélange de futaie de conifères et taillis (feuillus majoritaires)	35	-	30
Mélange de futaie de feuillus et taillis	35	10,6	5
Taillis de Chêne vert	1,2	-	230
Taillis de Chênes décidus	35,5	-	-
Taillis de feuillus indifférenciés	3,2	-	15
Garrigue ou maquis boisé de Chêne vert	8,5	234	290
Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	102	200,7	10
Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	30,2	12,2	115
Garrigue ou maquis non boisé (<10% de couverture boisée)	186	0	355
Inculte ou friches	76	187	25

3.2.3. Les différentes formes de propriété et les documents de gestion

La méthodologie de définition des enjeux est présentée au § 2.2.5, du Chapitre III, du Volume 6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet - Présentation des difficultés rencontrées », de la Pièce C.

Les espaces forestiers de Gardiole et Mosson

La zone d'étude de Gardiole et Mosson compte de nombreuses forêts, toutes incluses dans le périmètre du site classé du Massif de la Gardiole. Les forêts sont majoritairement publiques.

Parmi ces forêts, quatre d'entre elles sont soumises ou disposent d'un document de gestion (document d'aménagement forestier pour les forêts publiques ou plan simple de gestion pour les forêts privées), toutes deux situées sur les communes de Fabrègues et Gigan :

- la forêt communale de Fabrègues,
- la forêt privée de Mujolan-Bois Royal sur Fabrègues,
- la forêt domaniale de la Gardiole située sur les communes de Gigan et Fabrègues,
- la forêt communale de Gigan.

auxquelles s'ajoutent 18 autres entités forestières, sans document de gestion, qui peuvent appartenir à des collectivités ou à des particuliers.

Les enjeux concernant les espaces boisés de ce secteur sont :

- les espaces boisés sur Villeneuve-lès-Maguelone et Saint-Jean-de-Védas,
- la forêt de Mujolan et la forêt communale de Fabrègues disposant d'un enjeu fort au regard des enjeux sociaux et paysagers.

Le tableau présenté ci-après, indique les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts au droit du secteur.



Photo 4 : Plantation de Cèdres aux environs de Gigan (Source : ONF)

Les espaces forestiers du Bassin de Thau

La zone d'étude du Bassin de Thau compte un espace boisé (la forêt de Mèze) disposant d'un document de gestion et 13 autres forêts (disposant ou pas d'un autre document de gestion).

L'ensemble de ce secteur comporte des forêts publiques et des forêts privées.

Très peu d'enjeux forts sont recensés sur ce secteur :

- la Baussier, près du domaine de Saint-Paul-le-Haut,
- les collines de la Moure,
- les premiers reliefs du Massif de la Gardiole, en rive gauche de la Vène (lieu-dit, les Relais).

A noter que ce dernier site (les Relais) est pourvu d'un plan d'aménagement forestier.

Les tableaux suivants indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts au droit du secteur.

Les espaces forestiers de la Vallée de l'Hérault

Ce secteur de la Vallée de l'Hérault recense des ripisylves et des massifs forestiers péri-urbains avec des enjeux à dimensions écologique et sociale (chasse et accueil du public).

L'ensemble des forêts de ce territoire **sont des forêts privées**.

Seules 2 forêts présentes sur la commune de Montblanc comportent un document de gestion. Les autres forêts n'ont pas adhéré au code de bonnes pratiques sylvicoles, ni au règlement type de gestion.

L'Office National des Forêts identifie ainsi deux forêts disposant d'un document de gestion : la forêt privée de Grand Bois et la forêt privée de Coussergues ; auxquelles s'ajoutent huit autres forêts (publiques ou privées), sans document de gestion.

Les tableaux présentés ci-après, indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon, dans la zone d'étude de la Vallée de l'Hérault.

Les enjeux forts liés aux espaces forestiers du secteur se concentrent sur les espaces boisés suivants :

- **Les deux forêts de Montblanc** dont les enjeux sont économiques et sociaux : les peuplements sont récents et les forêts sont des espaces dédiés à la chasse,
- **Les espaces boisés sur la commune de Béziers.**

Tableau 17 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle de la phase 1 du projet LNMP

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Gardirole et Mosson	Fabrègues	Forêt de Fabrègues	Forêt communale	Doc. d' aménagement forestier	219 ha	FORT Pour cette forêt, l'enjeu est particulièrement fort autour de la chapelle Saint-Baudille (hors zone d'étude), qui offre un point de vue remarquable sur le littoral et l'arrière-pays (notamment sur l'oppidum de la Roque), et du côté de l'autoroute A9, comme porte d'entrée au massif. La sensibilité paysagère y est élevée.	Protection des paysages et des milieux Toute comme la forêt communale de Gigean, la forêt communale de Fabrègues est incluse dans le Massif de la Gardirole (2 364 ha). La composition des peuplements forestiers est identique à celle de la forêt communale de Gigean : mosaïque de peuplement forestiers, alternant entre futaie de résineux (Pin d'Alep, Pin Pignon, Cèdre de l'Atlas, Cyprès) et de milieux ouverts (garrigues à chênes verts et cistaies, garrigues à chênes kermès, pelouses à Brahypode rameux). Sur le plan écologique, la forêt communale de Fabrègues est concernée par une zone d'enjeu reconnu sur 70 ha (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I). Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC). Pour cette forêt, l'enjeu est particulièrement fort autour de la chapelle Saint-Baudille (hors zone d'étude), qui offre un point de vue remarquable sur le littoral et l'arrière-pays (notamment sur l'oppidum de la Roque), et du côté de l'autoroute A9, comme porte d'entrée au massif. La sensibilité paysagère y est élevée.
	Fabrègues	Forêt de Mijolan-Bois Royal	Forêt privée	Plan Simple de Gestion (PSG)	247 ha	FORT Cette forêt se trouve en partie dans le périmètre du château du Vieux Mijolan, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cette forêt présente également un enjeu économique vis-à-vis de la production ligneuse (possibilité de production et conditions d'exploitation futures) La chasse pratiquée dans cette forêt privée présente un enjeu social fort.	Protection des paysages La forêt de Mijolan – Bois Royal est une forêt privée dotée d'un plan simple de gestion portant sur 220 ha de forêt. Les peuplements forestiers correspondent pour partie à des taillis et de la garrigue de chêne vert. Cette forêt se trouve en partie dans le périmètre du château du Vieux Mijolan, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cette forêt présente également un enjeu économique vis-à-vis de la production ligneuse (possibilité de production et conditions d'exploitation futures) La chasse pratiquée dans cette forêt privée présente un enjeu social fort.
	Fabrègues	Forêt de la Gardirole	Forêt domaniale	Document d' aménagement forestier	913 ha	FORT La forêt domaniale de la Gardirole qui s'insère dans le site classé de la Gardirole, présente un enjeu social fort. La circulation du public dans et aux abords de la forêt est importante (via la RD114 qui permet l'accès au littoral par le Massif, et de manière diffuse via le circuit des pistes DFCI et desserte secondaire).	Protection des paysages et des milieux La forêt domaniale de la Gardirole appartient également au Massif de la Gardirole (2 364 ha). Située dans le périmètre du site classé du massif de la Gardirole (au titre de l'article L.341-1 et suivant du Code de l'Environnement), la forêt domaniale est composée de garrigues, d'anciens taillis de chêne vert et autres boisements résineux. Support d'activités de loisirs et de promenade, cet espace joue également un rôle de premier plan en termes d'accueil du public à objectif récréatif (zone du parking de RD114 et abords de la Bergerie de Saumade). Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC). La forêt domaniale de la Gardirole est un site classé présente un enjeu social fort. La circulation du public dans et aux abords de la forêt est importante (via la RD114 qui permet l'accès au littoral par le Massif, et de manière diffuse via le circuit des pistes DFCI et desserte secondaire).
	Gigean	Forêt de Gigean	Forêt communale	Document d' aménagement forestier	643 ha	FORT Pour cette forêt, comme celles de l'ensemble du Massif, l'enjeu majeur est de concilier la protection des milieux avec le rôle d'accueil au public (proximité de Montpellier et du Littoral). L'enjeu est particulièrement fort autour de l'Abbaye Saint-Félix de Montceau, inscrite au Monument Historique, et qui bénéficie d'une fréquentation élevée, du fait de sa facilité d'accès.	Protection des paysages et des milieux La forêt communale de Gigean est incluse dans un ensemble de 7 forêts communales, appartenant au Massif de la Gardirole (2 364 ha). De manière générale, ces forêts communales se caractérisent par une mosaïque de peuplement forestiers, alternant entre futaie de résineux (Pin d'Alep, Pin Pignon, Cèdre de l'Atlas, Cyprès) et de milieux ouverts (garrigues à chênes verts et cistaies, garrigues à chênes kermès, pelouses à Brahypode rameux), qui offrent d'ailleurs une diversité de milieux propices à la faune et à la flore (la forêt communale de Gigean est concernée par une ZNIEFF de type 1 sur 281 ha). Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC). Pour cette forêt, comme celles de l'ensemble du Massif, l'enjeu majeur est de concilier la protection des milieux avec le rôle d'accueil au public (proximité de Montpellier et du Littoral). L'enjeu est particulièrement fort autour de l'Abbaye Saint-Félix de Montceau, inscrite au Monument Historique, et qui bénéficie d'une fréquentation élevée, du fait de sa facilité d'accès...

Commune		Nom de la forêt	Statut	Docum ent de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Bassin de Thau	Méze	Forêt de Font de Mars	Privée	Plan Simple de Gestion (PSG)	48 ha	MOYEN Cette forêt est principalement utilisée pour l'activité de chasse : le droit de chasse a été conservé par le propriétaire et il existe un bail de chasse. La forêt est également fréquentée par des promeneurs, cyclistes, cueilleurs occasionnels... L'enjeu de cet espace est donc social et récréatif, et dans une moindre mesure économique via le bail de chasse. L'enjeu écologique est faible à l'échelle de la propriété, ne faisant l'objet d'aucun zonage environnemental particulier. Les ripisylves sont cependant des espaces garantissant une continuité écologique et son gérées conformément aux préconisations du « programme de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de Thau ». L'enjeu économique est moyen. Cette entité forestière présente également des enjeux de gestion de l'eau (résurgences).	Protection des milieux	La forêt du domaine de Font Mars est dotée d'un Plan Simple de Gestion qui porte sur 48 ha de forêt, dont 6,71 ha sont localisés dans le Bassin de Thau. Le bois comprend différents peuplements : futaie de pins d'Alep, ripisylve.
Vallée de l' Hérault	Montblanc	Forêt de Grand Bois	Privée	Plan Simple de Gestion	85	FORT La vocation première de cette forêt est la chasse, en témoigne les aménagements liés à cette pratique, notamment autour du plan d'eau. L'enjeu écologique est défini comme très fort à majeur à l'échelle de la propriété. La présence de plans d'eau est un élément favorisant la biodiversité. L'enjeu économique est important, car les peuplements sont en majorité des plantations relativement récentes (boisements reconstitués suite à un incendie en 1989), qui ont notamment été financées par les services de l'Etat : c'est la valeur d'avenir qui constitue l'enjeu principal. A noter que des activités apicoles sont également menées dans cette forêt.	Chasse	Cette forêt est composée de jeune futaie de cèdre et de garrigue boisée de pins. La propriété est soumise à un Plan Simple de Gestion mais n'est à ce jour dotée d'aucun document de gestion durable.
		Forêt de Coussergues	Privée	Plan Simple de Gestion	84	FORT La pratique de la chasse constitue l'essentiel de l'enjeu social lié à cette forêt. L'enjeu écologique est défini comme très fort à majeur à l'échelle de la propriété. La présence de plans d'eau est un élément favorisant la biodiversité. L'enjeu économique est important, car les peuplements sont en majorité issus de plantations, comme les Pins maritimes et les Eucalyptus, qui ont actuellement atteint des diamètres leur conférant une valeur de consommation, sans pour autant être tout à fait mature, d'où une valeur d'avenir à valoriser.	Chasse	La forêt est composée de boisements d'eucalyptus, de garrigue boisée de pins, de futaie de pin maritime et autre ripisylve. Le propriétaire réside sur la commune, et sa propriété est un domaine à la fois agricole et forestier. La propriété est soumise à un Plan Simple de Gestion mais n'est à ce jour dotée d'aucun document de gestion durable.

Tableau 18 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion à l'échelle de la phase 1 du projet LNMP

	Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Types de peuplements	Niveau d'enjeu
Gardiole et Mosson	Lattes	Privée	5,6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
	Lattes	Privée	33,2	Taillis de chêne vert	MOYEN
	Lattes	Privée	8,4	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	MOYEN
	Saint-Jean-de-Védas	Privée	4,8	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FAIBLE
	Saint-Jean-de-Védas	Publique	7	Taillis de feuillus indifférenciés	FORT (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
	Villeneuve-lès-Maguelone	Publique	10,8	Taillis de feuillus indifférenciés	FORT (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
	Fabrègues	Privée	5,8	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
	Fabrègues	Publique	4,1	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
	Fabrègues	Privée	25	Taillis de chêne vert	FORT (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
	Fabrègues	Privée	6,2	Mélange de futaie de conifères et taillis	MOYEN
	Fabrègues	Privée	7,1	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	MOYEN
	Gigean	Privée	72,9	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
	Gigean	Privée	15	Taillis de chêne vert	MOYEN
	Gigean	Privée	178,6	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FAIBLE
	Gigean	Privée	29,4	Taillis de chêne vert	MOYEN
Bassin de Thau	Poussan	Privée	11	Mélange de futaie de feuillus et taillis	MOYEN
	Poussan	Privée	721	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FORT (enjeu économique et zone de promenade)
	Loupian	Publique	12	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Mèze	Privée	12	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	MOYEN
	Mèze	Publique	42	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Mèze	Publique	47	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Mèze	Privée	6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN

Commune		Statut	Surface totale du massif (en ha)	Types de peuplements	Niveau d'enjeu
	Mèze	Privée	15	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
	Mèze	Privée	6	Futaie adulte de pins d'Alep	MOYEN
	Castelnau-le-Guers	Privée	59	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Pinet	Privée	9	Futaie adulte de pins d'Alep	MOYEN
Vallée de l' Hérault	Saint-Thibéry	Privée	31	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
	Bessan	Privée	46	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
	Montblanc	Privée	23	Taillis de chêne décidus	FORT (bois de chêne blanc et accueil du public en zone périurbaine, préservation des continuités écologiques)
	Béziers (Bois de Bourbaki)	Privée	7	Futaie adulte de pins d'Alep	
		Privée	12	Mélange de futaie de conifères et taillis	
		Privée	6	Mélange de futaie de conifères et taillis	
	Cers	Privée	13	Futaie adulte de pins indifférenciés	MOYEN

3.2.4. La localisation des enjeux forestiers

L'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) proposent de hiérarchiser et de localiser les enjeux sylvicoles recensés dans la zone d'étude, selon 3 catégories :

- la valeur économique de l'espace forestier : représentant la production de bois et d'autres formes de production (apiculture, pâturages en forêts, trufficulture, et location de la chasse),
- sa valeur écologique : représentant la biodiversité liée au milieu forestier,
- sa valeur sociale : représentant la fonction d'accueil du public (usage récréatif, usage de chasse), fonction paysagère et fonction de protection

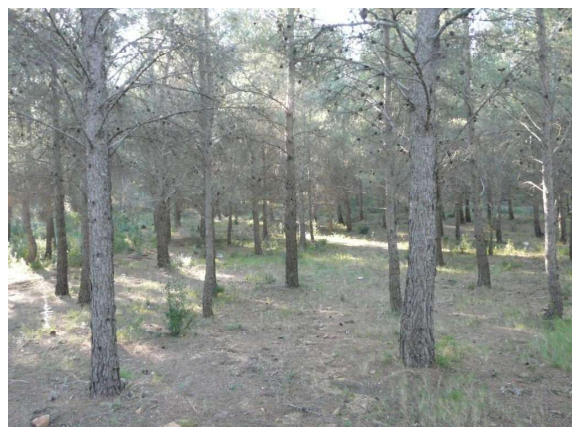


Photo 5 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie
(Source : ONF)

La méthodologie de définition des enjeux est présentée au § 2.2.5, du Chapitre III, du Volume 6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet - Présentation des difficultés rencontrées », de la Pièce C.

Une synthèse de ces enjeux est présentée au § 3.3.3 du présent Chapitre.

3.2.5. Les équipements de lutte contre le risque d'incendie

Les aménagements et équipements permettant de lutter contre le risque d'incendie sont de deux types :

- les pistes de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) qui permettent aux pompiers d'accéder aux zones forestières. Ces pistes sillonnent les espaces forestiers afin de pouvoir accéder au plus près des foyers et ainsi lutter efficacement contre les incendies ;
- les points d'eau : la lutte contre les incendies nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau. Au-delà des réserves contenues au sein des véhicules spécialisés, des points d'eau sont présents dans la zone d'études afin de permettre une lutte quasi ininterrompue en situation de crise (mare, lac, forage, puits, citerne, réservoir, zones aménagées sur des cours d'eau),
- les postes de secours correspondant aux postes des sapeurs-pompiers, sapeurs forestiers ou des postes auxiliaires.

3.2.5.1. Les pistes DFCI

Plusieurs pistes DFCI sont présentes au sein de la zone d'étude, principalement dans les communes soumises à un risque d'incendies.

Les pistes DFCI au droit du territoire Gardiole et Mosson

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2024-05-14880, en date du 03 mai 2024 et approuvant le schéma stratégique départemental des équipements de défense des forêts contre l'incendie, **14 pistes DFCI** sont recensées au sein de la zone d'étude du territoire.

Ces pistes se concentrent essentiellement sur les communes de Fabrègues et de Gigean, et intéressent toutes le massif de la Gardiole.

Tableau 19 : Pistes DFCI présentes au droit de la zone d'étude de Gardiole et Mosson

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations
GAR46	Saint-Jean-de-Védas	Boucle depuis St-Jean-le-Vieux jusqu'à la rive gauche de la Mosson à proximité du viaduc de l'A9 (lieu-dit Roumanis)
GAR44	Fabrègues / Villeneuve-lès-Maguelone	Relie la RD185 à la rive droite de la Mosson au Sud de l'A9
GAR45	Fabrègues	Relie la RD185 à la rive droite de la Mosson au Nord de l'A9
GAR41		Relie GAR39 à GAR40 par Puech Rousset
GAR40		Relie la RD185 à GAR39 en contournant Truc des Cades
GAR39		Relie RD185 À LA Combe Escure (Mireval) en passant entre les monts Truc des Cades, Pioch Champ, St-Bauzille
GAR37		Chemin de service longeant l'A9 au Sud depuis l'aire de service de Montpellier Fabrègues jusqu'au Mas de Mirabeau
GAR32		RD114 entre le Mas de Mirabeau et la RD612
GAR28		Relie GAR22 à GAR27 au Nord-Ouest de la Bergerie de Saumade
GAR27		Relie la RD114 (GAR32) et GAR25 à l'Ouest de la Bergerie de Saumade
GAR25		Relie la citerne de la Bergerie de Saumade à GAR22 à l'Est de la Bergerie Neuve
GAR22	Fabrègues / Gigean	Chemin de service longeant l'A9 au Sud entre la RD114 (GAR32) et la citerne au Sud de la Bergerie Neuve
GAR21	Gigean	Relie le chemin de St-Felix-de-Montceau (au niveau du ruisseau des Barbières à GAR1 (au Nord du Plan de Lacan)
GAR2	Balaruc-le-Vieux	Relie la RD2 (Issanka) à GAR1 (au Sud du Plan de Lacan) en contournant les Moulières Hautes, le roc de l'Aigle et le Roc d'Anduze